

RAPPORT
ANNUEL

2020

—
GROUPE
MTY
GROUP



NOS BANNIÈRES



 **Thai**express

 **TacoTime**

PAPA MURPHY'S
TAKE 'N' BAKE PIZZA

 **KOYA** JAPON

cultures

MAU WOW
HAWAIIAN
PINEAPPLE & COCONUT

America's
TACO SHOP

STEAK FRITES
steak

 **burger.**

vie&nam

Vanellis
METS ITALIENS FRAIS

 **Sukiyaki**

La Salsa
FRESH MEXICAN GRILL

 **grabba green**

THE WORKS
CRAFT BURGERS & BEER
EST. 2001

sushi
shop

kimCHI.
DÉLICE CORÉEN

GREAT STEAK
AMERICA'S PREMIER CHEESESTEAK

houston  **avenue**
Bar & Grill

 **pinkberry**

valentine

JUGO JUICE

Manchu WOK

BAJA FRESH

 **TURTLE JACK'S**
MUSKOKA GRILL

TIKI-MING
Cuisine chinoise

Ben & Florentine
DÉJEUNER • DÎNER

 **Tandori**
Cuisine Indienne

tcby

Tostitos
QUICKFIRE PIZZA PASTA

KORYO
BARBECUE CORÉEN

mmmuffins

sweetFrog
premium frozen yogurt

 **allô! moncoco**

SOUTH ST.
BURGER

Mucho burrito
cuisine mexicaine fraîche

Extremepita
le plaisir de bien manger.

senseAsian
asian bistro

Dagwoods
La Sandwicherie

GINGER
SUSHI • POKE SHOP

COLD STONE
CREAMERY

LA BOÎTE VERTE

Café
VAN HOUTTE

THAIZONE

sushiGO.
soupe, salade, sushi

 **wasabi**
GRILL AND NOODLE

 **madisons**
RESTAURANT & BAR

RANCH ONE
CHICKEN MADE FRESH

GIORGIO
RISTORANTE
APPORTEZ VOTRE VIN

 **Kahala**
COFFEE TRADERS
COFFEE

 **tasti D-lite**

 **MUFFIN PLUS**

the COUNTER
CUSTOM BURGERS

YUZU
sushi

SAMURAI
SAM'S
TERIYAKI GRILL

 **Wicked**
chicken.

 **COUNTRY**
EST. 1963
— Style —

MR SOUVLAKI

TUTTI FRUTTI
DÉJEUNER & DINER

VILLA MADINA
le parfait shawarma

Frullati Cafe
& BAKERY

industria
pizzeria + bar

AMERICA'S SUB SHOP **BLIMPie**

 **sushi man**

casa GRECQUE

 **LA CRÉMIÈRE**

CAFÉ - THE ROUTINE
CAFÉ DÉPÔT
DÉPÔT

 **BIG SMOKE**
BURGER
HAND CRAFTED BURGERS

BUILT
[CUSTOM BURGERS]

Rollerz
Rollerz Sandwiches

NiGize
Lifestyle Cafe

BÂTON ROUGE
STEAKHOUSE & BAR

 **Urban Glace**
la Duperie
Ice cream

Mikes
TOUJOURS
SERVIS

SCORES
POULET ET CÔTES LEVÉES

Pizza
Delight

Johnnie's
A neighborhood Italian Restaurant

MR.SUB
since 1984

Timothy's
COFFEE

Planet Smoothie

Chers actionnaires,

Quelle année aura été 2020! Après avoir démarré l'année sur les chapeaux de roues et livré un solide premier trimestre, la planète s'est arrêtée de tourner à la seconde moitié de mars et les montagnes russes ont été intenses depuis! En repensant aux 12 derniers mois, je suis extrêmement fier de la robustesse démontrée par le réseau MTY.

On dit qu'il ne faut jamais gaspiller une crise et nous avons certainement mis cet adage à l'épreuve. Comme pour tous nos concurrents, nos activités ont été paralysées en mars et l'incertitude à laquelle nous avons été confrontés dans les mois qui ont suivi a parfois été éminemment troublante. Pourtant, nous devions encaisser les coups et retourner à nos racines, procéder à des changements, prendre des risques et réagir rapidement à un environnement qui se modifiait tout aussi prestement. Nos normes opérationnelles et nos stratégies commerciales ont dû être entièrement réévaluées. Les délais de mise en œuvre de certaines améliorations à nos plateformes de commerce en ligne ont été compressés au maximum. Puis ce que nous avions cru illusoire devint soudainement possible et finalement, une nouvelle réalité.

En 2020, nous avons prouvé la valeur de nos marques et l'impact qu'elles avaient sur le comportement de la clientèle en temps d'incertitude. Certaines de nos enseignes ont prospéré pendant la pandémie, soutenues par des investissements ponctuels, des campagnes publicitaires agiles, des franchisés ouverts et des plats appétissants. D'autres enseignes ont souffert davantage de la situation pour diverses raisons qui vont des contraintes rigoureuses imposées dans certaines régions jusqu'à l'abandon des grands centres urbains en passant par une préférence pour les repas à la maison. Pour toutes nos enseignes, dans tous les territoires, nous avons fait fi des croyances populaires, réécrit nos manuels stratégiques, formé à nouveau notre personnel et nos franchisés et tenté de faire au mieux dans une situation difficile.

Aux heures critiques de la pandémie, l'une de nos principales priorités consistait à nous assurer la survie de MTY; notre croissance a dû être mise sur pause, les dividendes ont été suspendus, la moitié de notre personnel a été mis à pied temporairement et nous avons sabré dans pratiquement toutes les dépenses pour mettre toute notre énergie à préserver nos liquidités.

À l'extérieur de l'organisation, plusieurs ont douté de notre capacité de survie, et le cours de nos actions a atteint un bas inconnu depuis 2012. À l'interne, cependant, il était clair qu'il existait une porte de sortie à ce marasme et que nous concentrer sur nos franchisés était la seule façon de rebondir pendant que la crise se prolongeait. Nous en avons ramé un coup, il va sans dire, et nous ne sommes pas encore sortis de la rivière au moment où j'écris ces lignes. Lentement, mais sûrement, nous voyons de plus en plus d'enseignes de notre réseau s'amarrer, plus fortes qu'elles ne l'étaient avant la pandémie et prêtes à se battre. Papa Murphy's, Cold Stone et Yuzu Sushi ont été parmi les premières à émerger et plusieurs encore ont suivi.

Les mesures drastiques que nous avons prises au fil du rétablissement de nos activités ont permis à MTY d'obtenir de solides flux de trésorerie malgré l'impact de la pandémie. Au cours des neuf derniers mois de l'année 2020, les activités ont généré des flux de trésorerie disponible de 109,9 millions de dollars et nous avons donc remboursé plus de 100 millions de dollars sur notre dette à long terme, puisque nous nous étions donné comme priorité de réduire nos obligations et de constituer une réserve pour l'avenir.

Au cours de l'année, nous avons comptabilisé d'importantes charges de dépréciation en raison de la pandémie et nous avons clôturé l'exercice sur une perte. Ces pertes de valeur ont surtout touché nos activités aux États-Unis et sont pour la plupart attribuables à la modification des hypothèses portant sur le risque utilisé pour calculer la juste valeur de nos actifs. Dans certains cas, ces actifs ont connu de bons résultats en 2020 et ont ultimement supporté financièrement MTY pendant le gros de l'exercice. Comme l'indiquent nos rapports financiers du quatrième trimestre, nos ventes réseau aux États-Unis étaient actuellement en hausse par rapport à 2019, ce qui démontre que nos activités aux États-Unis sont toujours robustes.

MTY n'aurait pu se rendre si loin sans la contribution de plusieurs. Pendant cette période difficile, nos franchisés se sont montrés incroyablement résilients et continuent de se battre pour sauver leur entreprise. Les membres de notre personnel, dont plusieurs ont été mis à pied avant de revenir au travail, sont aussi passionnés, dévoués et créatifs que jamais et cherchent constamment ce qu'ils peuvent faire de plus pour nos franchisés et pour MTY. Nos fournisseurs sont souvent oubliés, mais ils ont souffert autant que nous pendant la pandémie et leur aide à travers l'orage est inestimable. Et nos bailleurs ont été pour la plupart compréhensifs et patients pendant que nous essayions de mettre les choses en ordre.

Cela dit, nous avons constaté une certaine érosion de notre réseau. Nous avons clôturé l'exercice avec 7 001 établissements en activités, parmi lesquels 338 étaient temporairement fermés au 30 novembre. La plupart des fermetures découlent du non-renouvellement de contrats de location sur lesquels nous n'avons pu parvenir à une entente raisonnable avec les bailleurs et dont les franchisés ou MTY n'étaient donc pas prêts à accepter le risque en cette période d'incertitude. Nous avons également ouvert moins de nouveaux emplacements que prévu en 2020, pour des raisons évidentes.

Les ventes réseau sont tombées tout juste sous les 3,5 milliards de dollars en 2020, les restrictions ayant eu des conséquences majeures sur nos activités. Le secteur Canada a été le plus durement frappé, particulièrement aux 2^e et 4^e trimestres, lorsque les contraintes ont été les plus éprouvantes pour nos enseignes de restauration à service complet et les activités des aires de restauration.

À l'exercice 2021, nous continuerons d'investir fortement dans le marketing numérique, les canaux de vente numérique et toutes les technologies qui favorisent la meilleure performance numérique. Les douze derniers mois ont suscité certains changements des comportements et des attentes de la clientèle que nous nous attendons à voir persister. MTY s'estime en bonne position de saisir l'occasion qui se présente d'accroître sa pertinence pour une clientèle qu'elle n'aurait pas ciblée par le passé et de retenir la clientèle qui appréciait nos plats avant la pandémie. La fondation que nous avons bâtie nous met en bonne position pour saisir les opportunités qui se présenteront avec la levée des restrictions et un retour proche de ce qu'on pourrait considérer comme la normale.

Nous travaillerons à livrer tant une croissance organique qu'une croissance par acquisitions dans l'avenir. Nous prenons pour assise la puissance indéniable de notre réseau de franchisés et envisageons d'accroître cette puissance au cours des prochaines années comme nous l'avons fait au cours des quarante dernières.

En conclusion, je suis très reconnaissant envers nos clients, nos partenaires franchisés, nos collègues et actionnaires pour leur confiance en MTY pendant cette année mouvementée. La force de nos projets d'aujourd'hui émane d'un groupe de personnes qui ont refusé de baisser les bras une fois confronté à l'incontrôlable pour se concentrer plutôt sur les bonnes priorités à long terme en vue de faire grandir nos enseignes pour plusieurs années à venir. Ensemble nous rebondirons.



Éric Lefebvre, Président-Directeur Général
18 février 2021



Rapport de gestion
Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020
Faits saillants

- Résultat net attribuable aux propriétaires de 20,1 millions de dollars ou 0,81 \$ par action pour le trimestre, stable par rapport à 2019.
- BAIIA ajusté¹⁾ de 35,2 millions de dollars pour le trimestre, en baisse de 18 % par rapport à 2019.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ par action, dilués, ont augmenté de 2 % par rapport au T4 2019, pour atteindre 1,78 \$.
- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 44,8 millions de dollars, en hausse de 18 % par rapport au T4 2019, malgré la durée de la COVID-19.
- Remboursement sur la dette à long terme de 37,6 millions de dollars pour le trimestre.
- Chiffre d'affaires réseau¹⁾ de 891,4 millions de dollars, en baisse de 13 % par rapport au T4 2019. Papa Murphy's et Cold Stone Creamery ont connu une croissance organique combinée de 49,9 millions de dollars pour le trimestre.
- Les ventes en ligne¹⁾ du quatrième trimestre représentent 17,5 % et 25,2 % du chiffre d'affaires réseau total pour le Canada et les États-Unis, respectivement, en 2020, comparé à 4,1 % et 12,2 % au T4 2019. Cela est en grande partie grâce à l'évolution des dépenses de consommation et une augmentation des investissements dans les commandes en ligne et les options de livraison pas des tiers.
- 30 222 jours ouvrables ont été perdus au cours du trimestre. 364 restaurants ont été temporairement fermés au début du trimestre et 338 l'étaient toujours à la fin du trimestre. 408 établissements étaient encore temporairement fermés à la date du présent communiqué de presse, ce qui représente moins de 6% du réseau.
- Réduction des dépenses récurrentes compressibles de 2,1 millions de dollars à la suite des mesures prises par la direction au T4 2020.

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour des définitions de ce terme.



Rapport de gestion Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'Alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 17 février 2021. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables » et « Passifs éventuels », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2020. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels but, hypothèse, conseil, intention, objectif, aperçu, stratégie et cible, ou des verbes comme anticiper, croire, estimer, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, s'efforcer, cibler, viser, pouvoir ou devoir, employés notamment au conditionnel ou au futur. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 17 février 2021 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins. De plus, les incidences de la COVID-19 sur les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière du secteur dans lequel la Société évolue et sur la Société elle-même ne cessent de se modifier; tout énoncé prospectif des présentes à cet égard est donc sujet à changement et les conséquences réelles peuvent s'écarter considérablement des attentes évoquées.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 17 février 2021. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la durée et les conséquences de la pandémie de COVID-19, son impact sur la capacité de rouvrir des établissements et sur la demande de la clientèle au moment des réouvertures ainsi que ses retombées macro-économiques; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles, les décrets gouvernementaux ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans les énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 17 février 2021. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. La Société ne peut donc en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

ENTREPRISE PRINCIPALE

Fondée en 1979, MTY franchise et exploite des établissements de restauration minute, à service rapide et à service complet. La Société vise à devenir le franchiseur de choix en Amérique du Nord et offre au marché des menus diversifiés à travers ses nombreuses marques. MTY exploite actuellement les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thaï Express, Vanelli's, Kim Chi, « TCBY », Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, Taco Time, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, Sushi Go, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill and Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwiches and Salads, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog, Casa grecque, South Street Burger, Papa Murphy's, Yuzu Sushi, Allô! Mon Coco, La boîte verte, Eat Pure, Turtle Jack's Muskoka Grill et COOP Wicked Chicken.

Au 30 novembre 2020, MTY comptait 7 001 établissements en activité ; 6 867 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance, 21 étaient exploités en coentreprise et les 113 autres étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des épiceries, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tosto, La boîte verte et Eat Pure.

Par suite de la COVID-19, MTY a également lancé plusieurs cuisines fantômes dans les restaurants existants. Ces cuisines fantômes et les restaurants MTY préexistants bénéficient de synergies résultant de coûts partagés, de l'optimisation du flux de travail et de la capacité de répondre à l'augmentation des commandes à livrer et à emporter.

Des informations sur d'autres enseignes qui se sont ajoutées à la suite d'acquisitions figurent dans la section complémentaire de ce rapport de gestion.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage comprennent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits provenant des établissements appartenant à la Société comprennent leurs recettes; les charges de ces établissements comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs activités promotionnelles et de marketing.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. Les deux usines préparent des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Leur chiffre d'affaires découle principalement de la vente de leurs produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société touche également des revenus de la vente de produits de détail sous différentes marques à divers détaillants, ainsi que de ses centres de distribution qui desservent surtout les franchises Valentine et Casa grecque.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En janvier 2016, le Conseil international des normes comptables (« IASB ») a publié IFRS 16, *Contrats de location*. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle a préséance sur la Norme comptable internationale (« IAS ») 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charges financières au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019; une application anticipée était permise aux entités qui appliquaient IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les dispositions transitoires permettent d'utiliser la méthode de l'application rétrospective intégrale ou modifiée; la Société a choisi de retenir la méthode de l'application rétrospective modifiée. Elle a également choisi de retenir les mesures de simplification suivantes : i) ne pas réévaluer les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location; ii) utiliser

la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation; iii) ne pas comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation ou une obligation locative pour les contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et iv) utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Les états financiers reflètent l'application d'IFRS 16 à compter de l'ouverture de l'exercice 2020 tandis que les états financiers de périodes précédentes ont été dressés suivant les dispositions de normes antérieures. Pour plus d'information, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » plus loin dans ce rapport de gestion.

RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis conformément aux IFRS. La définition de tous les indicateurs hors PCGR utilisés dans ce rapport de gestion figure dans la section complémentaire présentée à la fin. Ces indicateurs n'ont pas une définition normalisée au sens des PCGR; il est donc improbable qu'ils soient comparables à des indicateurs similaires présentés par d'autres émetteurs. Les mesures hors référentiel fournissent aux investisseurs une indication supplémentaire du rendement d'exploitation et de la situation financière et font donc ressortir des tendances de l'activité principale qui pourraient autrement passer inaperçues si l'on ne s'appuie que sur des mesures couvertes par les PCGR.

POINTS SAILLANTS D'ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, en raison des restrictions imposées par les gouvernements et par les autorités sanitaires et des changements dans les comportements des consommateurs au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Par ailleurs, les chambardements se présentant encore par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY au fur et à mesure de mesures de prévention continuellement changeantes. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Bien que le troisième trimestre se soit ouvert sur une levée progressive des mesures de santé publique restrictives qui a permis à des restaurants du réseau de lentement reprendre des activités normales au Canada et aux États-Unis, le quatrième trimestre a été confronté à de nouvelles contraintes au Canada, une deuxième vague de contamination s'étant propagée. Comme la pandémie persiste, MTY continue de se concentrer sur la santé et la sécurité de ses clients, employés et franchisés et sur le soutien des restaurants de son réseau. Les contraintes imposées par le gouvernement et la réponse évolutive de la Santé publique à la COVID-19 affectent toujours MTY. Au quatrième trimestre, plusieurs des établissements du réseau canadien de MTY ont été forcés de se limiter aux commandes à emporter ou à livrer en raison d'une résurgence des cas de COVID-19 dans les provinces. Ces nouvelles restrictions imposées par le gouvernement continuent de gangrener le réseau. Le nombre d'emplacements touchés variera donc encore au gré de cette conjoncture éminemment changeante et avec les conséquences corollaires sur l'achalandage et le chiffre d'affaires de ces emplacements. La majorité des enseignes du portefeuille de MTY en souffriront toujours les retombées pendant les prochains mois. Au 30 novembre 2020, MTY comptait 338 établissements temporairement fermés et plusieurs de ceux restés ouverts étaient exploités à capacité réduite. En septembre, octobre et novembre, le réseau MTY a perdu un total de 30 222 jours d'activités combinées (21 161 au Canada et 9 061 aux États-Unis), 364 établissements étaient fermés temporairement au début du quatrième trimestre tandis qu'une seconde frappe de restrictions venait affliger le trimestre entier au Canada. Les établissements encore fermés se trouvent principalement dans des centres commerciaux, des tours de bureaux et des emplacements non traditionnels tels les aéroports, gymnases et universités.

Depuis mars, MTY a mis en œuvre une série de mesures afin d'aider ses franchisés et d'assurer la sécurité et le bien-être de ses employés, clients et partenaires :

- Report du recouvrement des redevances dues par les franchisés pour un temps;
- Collaboration avec les franchisés souhaitant demander l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (« AUCLC ») et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »);
- Mise en place de nouvelles mesures de sécurité à travers son réseau de restaurants, dont une augmentation de la fréquence de nettoyage, l'utilisation de visières ou de masques et de gants, l'installation de parois de Plexiglas aux comptoirs de service et la suspension de certaines pratiques, comme l'utilisation de tasses réutilisables, pour réduire les risques;
- Conclusion de partenariats avec des agrégateurs afin de faciliter la livraison des offres alimentaires;

- Investissement dans des technologies de commande en ligne et leur optimisation afin d'améliorer l'expérience client chez plusieurs enseignes et de faciliter les commandes à emporter, la cueillette à l'auto et la livraison des commandes.
- Mise en place d'une politique de télétravail.

La Société poursuit par ailleurs ses efforts visant à préserver ses ressources financières durant ces temps à la fois difficiles et imprévisibles :

- Souscription de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et de la SUCL; et
- Réduction des immobilisations et charges d'exploitation au minimum.

Au quatrième trimestre, les restrictions gouvernementales imposées ont eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de MTY :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des créances liées à des contrats de location-financement;
- Des pertes de valeur ont été enregistrées à l'égard des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles liées à des établissements propriétaires;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers.

D'autres informations sur ces changements sont présentées dans les états financiers consolidés au 30 novembre 2020.

Renouvellement de l'OPRCN

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 235 323 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de 364 774 actions ordinaires pour un prix moyen pondéré de 51,72 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 18,9 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, l'excédent de 14,3 millions de dollars de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultats non distribués au titre de primes sur rachat d'actions.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte diverses limitations ayant trait aux distributions. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26,1 millions de dollars. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4,1 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,9 millions de dollars et une contrepartie en espèces de 19,1 millions de dollars. La Société a comptabilisé sa participation en tant que créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,9 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

DESCRIPTION D'ACQUISITIONS RÉCENTES

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26,1 millions de dollars. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4,1 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,9 millions de dollars et une contrepartie en espèces de 19,1 millions de dollars. La Société a comptabilisé sa participation en tant que créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,9 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30,7 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 million de

dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,6 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,2 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings Inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

(En milliers de dollars, sauf le résultat et les dividendes par action et le nombre d'actions)

	Exercice clos le 30 novembre 2020	Exercice clos le 30 novembre 2019
Actif	2 013 697	1 648 801
Passif financier à long terme	447 654	536 058
Produits d'exploitation	511 117	550 942
BAILA ajusté ²⁾	137 819	147 395
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(51 949)	97 997
Bénéfice avant impôt à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	75 168	100 616
Résultat net attribuable aux propriétaires	(37 108)	77 675
Résultat global attribuable aux propriétaires	(49 726)	76 489
Flux de trésorerie d'exploitation	133 652	112 951
Flux de trésorerie d'exploitation par action, dilués	5,40	4,48
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	140 652	116 938
Résultat par action de base	(1,50)	3,09
Résultat par action dilué	(1,50)	3,08
Dividendes versés sur les actions ordinaires	4 633	16 713
Dividendes par action ordinaire	0,19	0,66
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	24 755 351	25 145 210
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution	24 755 351	25 186 483

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

(En milliers \$, sauf le chiffre d'affaires réseau, le nombre d'établissements et le résultat par action)

	Trimestres clos en							
	Février 2019 ¹⁾	Mai 2019 ¹⁾	Août 2019 ¹⁾	Novembre 2019 ¹⁾	Février 2020	Mai 2020	Août 2020	Novembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires réseau ^{2) 3)}	687,8	832,3	1 076,2	1 023,5	999,5	670,7	897,5	891,4
Nombre d'établissements	5 941	7 345	7 441	7 373	7 300	7 236	7 123	7 001
Produits ⁴⁾	107 297	125 571	161 290	156 784	150 780	97 808	135 366	127 163
BAIIA ajusté ²⁾	28 376	34 145	41 847	43 027	41 037	18 213	43 388	35 181
BAIIA ajusté normalisé ²⁾	28 376	38 182	42 077	43 027	41 037	18 213	43 388	35 181
Résultat net attribuable aux propriétaires	14 748	19 337	22 902	20 688	19 008	(99 126)	22 932	20 078
Résultat global attribuable aux propriétaires	10 657	32 476	10 469	22 887	26 476	(80 422)	(10 691)	14 911
Résultat par action	0,59	0,76	0,91	0,83	0,76	(4,01)	0,93	0,81
Résultat par action, dilué	0,58	0,76	0,91	0,83	0,76	(4,01)	0,93	0,81
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	24 914	21 767	26 680	43 577	30 738	28 926	37 078	43 910
Flux de trésorerie disponibles par action, dilués ²⁾	1,06	0,84	1,08	1,74	1,24	0,78	1,56	1,78

¹⁾ Exclut l'incidence d'IFRS 16..

²⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

³⁾ En millions de dollars.

⁴⁾ Les soldes de mai, août et novembre 2019 ont été retraités pour rendre compte d'un changement dans la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

NOTE SUR L'INFORMATION SECTORIELLE

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2020

Produits

Les produits d'exploitation totaux de la Société se sont établis à 511,1 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 550,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	105,6	146,6	(28%)
	Établissements propriétaires	18,4	39,1	(53%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	104,2	91,5	14%
	Fonds promotionnels	30,4	42,5	(28%)
	Transactions intersociétés	(4,6)	(4,2)	S.o.
Total Canada		254,0	315,5	(19%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	152,2	138,8	10%
	Établissements propriétaires	46,3	51,2	(10%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	4,6	4,2	10%
	Fonds promotionnels	56,4	43,0	31%
	Transactions intersociétés	(2,4)	(1,8)	S.o.
Total États-Unis/International		257,1	235,4	9%
Produits d'exploitation totaux		511,1	550,9	(7%)

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 28%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2019	146,6
Diminution des flux de rentrées récurrents	(42,5)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,4
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(5,9)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,2)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	1,2
Augmentation découlant d'acquisitions	5,4
Autres écarts non significatifs	0,6
Produits, exercice 2020	105,6

La diminution des produits de franchisage est surtout due aux retombées négatives de la pandémie. Si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 33% depuis l'ouverture de l'exercice comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, 197 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 53% pour s'établir à 18,4 millions de dollars depuis l'ouverture de l'exercice. Ce recul est surtout dû à des fermetures permanentes et temporaires de quelques établissements propriétaires ainsi qu'aux ventes réduites consécutives aux restrictions gouvernementales imposées pendant la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont augmenté de 14%, principalement en raison de dépenses accrues des consommateurs en épicerie suite à la fermeture des restaurants pendant la pandémie. Le lancement de nouveaux produits par la Division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente. En 2020, 147 produits étaient en vente sur le marché de détail canadien comparativement à 102 produits en 2019.

La diminution de 28% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution du chiffre d'affaires réseau; elle a été partiellement amoindrie par les nouvelles cotisations générées par les enseignes acquises à l'exercice précédent.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis et à l'International ont augmenté de 10%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2019	138,8
Diminution des flux de rentrées récurrents	(15,6)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,7
Augmentation des ventes de fournitures et de services aux franchisés	0,1
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(1,7)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,1
Augmentation découlant des acquisitions	27,2
Incidence des fluctuations du change	1,6
Autres écarts non significatifs	1,0
Produits, exercice 2020	152,2

Aux États-Unis, l'augmentation des produits de franchisage découle de l'acquisition de Papa Murphy's; hormis cette acquisition, les produits de franchisage auraient diminué de 13,8 millions de dollars, surtout en raison des conséquences néfastes de la pandémie. En glissement annuel, si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 11% par rapport à l'exercice précédent par suite de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, la Société comptait encore 141 établissements temporairement fermés aux États-Unis et à l'International.

La diminution de 4,9 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est principalement attribuable à la réduction du chiffre d'affaires des établissements propriétaires qui ont été fermés de façon temporaire ou définitive par suite de la pandémie ainsi qu'aux établissements propriétaires de Papa Murphy's qui ont été rebranchés.

L'augmentation de 13,4 millions de dollars des fonds promotionnels est attribuable à l'acquisition de Papa Murphy's, qui y a versé 14,5 millions de dollars. Cette augmentation a été amoindrie du recul consécutif à la COVID-19.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pendant l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 7% pour s'établir à 373,8 millions de dollars, comparativement à 403,5 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	56,6	68,4	(17%)
	Établissements propriétaires	17,7	40,7	(57%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	92,5	81,2	14%
	Fonds promotionnels	30,4	42,5	(28%)
	Transactions intersociétés	(2,5)	(3,0)	S.o.
Total Canada		194,7	229,8	(15%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	78,9	79,3	(1%)
	Établissements propriétaires	48,3	54,4	(11%)
	Fonds promotionnels	56,4	43,0	31%
	Transactions intersociétés	(4,5)	(3,0)	S.o.
Total États-Unis/International		179,1	173,7	3%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		373,8	403,5	(7%)

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail et d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 11,8 millions de dollars ou 17%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2019	68,4
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(6,5)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(10,7)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	1,3
Augmentation liée aux acquisitions	2,1
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(2,8)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	3,4
Autres écarts non significatifs	1,4
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2020	56,6

Dans le contexte de la COVID-19, la direction a pu prendre certaines mesures pour réduire les charges de l'entreprise, ce qui a conduit à une réduction totale de 10,7 millions de dollars des charges compressibles. Il s'agissait surtout de réductions des salaires, des honoraires professionnels et des frais de déplacement. Les charges incompressibles ont également diminué de 6,5 millions de dollars, de pair avec la réduction des produits.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont diminué de 0,4 million de dollars. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2019	79,3
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(3,4)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(8,0)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	2,0
Augmentation liée aux acquisitions	10,6
Variation due aux transactions intersociétés	1,2
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(4,2)
Effet de la fluctuation des changes	0,7
Autres écarts non significatifs	0,7
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2020	78,9

Les charges d'exploitation ont diminué de 0,4 million de dollars, essentiellement à la suite d'une réduction des charges compressibles de 8,0 millions de dollars. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation des charges de 10,6 millions de dollars associée à l'acquisition de Papa Murphy's ainsi que par une hausse de 2,0 millions de dollars des pertes de crédit attendues par suite de la pandémie. La réduction des charges compressibles a touché les salaires, les honoraires professionnels, le franchisage et les frais de déplacement, tous ces éléments faisant partie des mesures de réduction des coûts mises en place en réponse à la COVID-19. Les charges incompressibles ont également diminué de 3,4 millions de dollars, notamment en raison d'une diminution des charges liées aux programmes de cartes-cadeaux au cours de la période.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société et au fonds promotionnel ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA ajusté) ¹⁾

Exercice clos le 30 novembre 2020			
(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	254,0	257,1	511,1
Charges	194,7	179,1	373,8
Bénéfice net de la coentreprise	0,5	—	0,5
BAIIA ajusté	59,8	78,0	137,8
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	24%	30%	27%

Exercice clos le 30 novembre 2019			
(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	315,5	235,4	550,9
Charges	229,8	173,7	403,5
BAIIA ajusté	85,7	61,7	147,4
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	27%	26%	27%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Exercice clos le 30 novembre 2020						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	257,8	64,7	108,8	86,8	(7,0)	511,1
Charges	135,5	66,0	92,5	86,8	(7,0)	373,8
Bénéfice net de la coentreprise	0,5	—	—	—	—	0,5
BAIIA ajusté ¹⁾	122,8	(1,3)	16,3	—	—	137,8
BAIIA ajusté en % des produits	48%	S.o.	15%	S.o.	S.o.	27%

Exercice clos le 30 novembre 2019						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	285,4	90,3	95,7	85,5	(6,0)	550,9
Charges ²⁾	147,7	95,1	81,2	85,5	(6,0)	403,5
BAIIA ajusté	137,7	(4,8)	14,5	—	—	147,4
BAIIA ajusté en % des produits	48%	S.o.	15%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

²⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour rendre compte d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA ajusté ¹⁾ , exercice 2019	85,7	61,7	147,4
Variation des produits et charges récurrents	(31,9)	(5,9)	(37,8)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,4	0,7	1,1
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	(1,5)	(2,0)	(3,5)
Variation liée aux acquisitions	3,0	15,8	18,8
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location	7,5	8,2	15,7
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur de créances locatives	(3,4)	(0,2)	(3,6)
Variation découlant de l'incidence nette de la coentreprise	0,5	—	0,5
Effet de la fluctuation des changes	—	0,9	0,9
Autres écarts non significatifs	(0,5)	(1,2)	(1,7)
BAIIA ajusté, exercice 2020	59,8	78,0	137,8

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le BAIIA ajusté total s'établissait à 137,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, une baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les retombées de la COVID-19 sont la principale raison du recul, qui a été amoindri principalement par les acquisitions réalisées en 2019.

Hormis l'application d'IFRS 16, le Canada a compté pour 44% du BAIIA ajusté total et une diminution de 30,0 millions de dollars en glissement annuel. Ce recul de 35% est surtout attribuable à la diminution des produits récurrents associée aux conséquences de la pandémie, dont les fermetures temporaires de restaurants et l'achalandage réduit dans les établissements restés ouverts. Le recul est aussi partiellement attribuable à une augmentation de 1,5 million de dollars des provisions pour pertes de crédit attendues, ceci en raison d'un risque de recouvrement plus élevé. Ces pertes ont été amoindries en partie par les acquisitions, qui ont apporté 3,0 millions de dollars additionnels au BAIIA ajusté.

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du secteur États-Unis/International s'est accru de 13%, principalement suite à l'acquisition de Papa Murphy's, qui a apporté 15,8 millions de dollars à la croissance du BAIIA ajusté. De nouveau, cette hausse a été amoindrie par la baisse des produits récurrents associée aux retombées défavorables de la pandémie.

Résultat net

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, une perte nette attribuable aux propriétaires qui s'élève à 37,1 millions de dollars ou 1,50 \$ par action (1,50 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisée, comparativement à un profit net de 77,7 millions de dollars ou 3,09 \$ par action (3,08 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. Le recul est principalement dû aux pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice associées aux effets néfastes de la COVID-19, qui ont conduit à une perte de valeur hors trésorerie de 122,8 millions de dollars à l'égard des immobilisations corporelles et incorporelles et du goodwill de la Société.

Calcul du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté normalisé (BAIIA ajusté normalisé)¹⁾

	Exercice clos le 30 novembre 2020	Exercice clos le 30 novembre 2019
(En milliers \$)		
(Perte) bénéfice avant impôt	(51 949)	97 997
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	30 876	29 185
Intérêts sur la dette à long terme	16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	2 481	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	122 826	2 619
Profit de change réalisé et latent	(3 230)	(402)
Produits d'intérêts	(408)	(856)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(2 890)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	466	(2 341)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 602	(931)
Perte au règlement de billets à ordre	—	452
BAIIA ajusté	137 819	147 395
Coûts de transactions rattachés aux acquisitions	—	4 267
BAIIA ajusté normalisé	137 819	151 662

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ces termes.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation se sont accrues de 13,0 millions de dollars à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit la notion d'actifs au titre de droits d'utilisation.

L'acquisition de la participation de 70% dans Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina est comptabilisée en tant que coentreprise. Par conséquent, MTY ne présente que son profit net dans son état consolidé du résultat. La coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; la quote-part de la Société des profits ou pertes et des variations des autres éléments du résultat global de la coentreprise est comptabilisée dans un poste distinct, mais elle est incluse dans les soldes du BAIIA ajusté présentés ci-dessus.

Aux termes d'IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes se rapportant aux contrats de location, des charges d'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation et le profit ou la perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

Le profit de 2,9 millions de dollars découlant de la décomptabilisation/modification d'obligations locatives est attribuable à la résiliation hâtive de quelques contrats de location à long terme par les bailleurs dont MTY a subventionné le contrat de sous-location à perte.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2020

Produits

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, les produits d'exploitation totaux de la Société ont diminué pour s'établir à 127,1 millions de dollars comparativement à 156,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	27,7	42,2	(34%)
	Établissements propriétaires	4,1	9,7	(58%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	24,8	25,9	(4%)
	Fonds promotionnels	8,0	10,9	(27%)
	Transactions intersociétés	(3,4)	(2,3)	S.o.
Total Canada		61,2	86,4	(29%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	40,4	39,4	3%
	Établissements propriétaires	11,1	19,3	(42%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,1	1,1	—
	Fonds promotionnels	14,2	12,2	16%
	Transactions intersociétés	(0,8)	(1,6)	S.o.
Total États-Unis/International		66,0	70,4	(6%)
Produits d'exploitation totaux		127,2	156,8	(19%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 34%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 4 ^e trimestre 2019	42,2
Diminution des flux de rentrées récurrents	(12,4)
Diminution des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	(0,1)
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(3,0)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,2
Autres écarts non significatifs	0,8
Produits, 4^e trimestre 2020	27,7

La diminution des produits de franchisage est principalement attribuable aux retombées néfastes de la pandémie. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 33% comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, 137 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 58% pour s'établir à 4,1 millions de dollars au cours du trimestre. Ce recul est surtout dû à la fermeture temporaire ou définitive de certains des établissements propriétaires ainsi qu'à la baisse des ventes résultant des restrictions gouvernementales imposées pendant la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont diminué de 4% par rapport à l'exercice précédent. Les produits de distribution ont reculé de 2,6 millions de dollars en raison de la COVID-19, baisse partiellement amoindrie par une croissance de 1,5 million de dollars des canaux de vente au détail. Le lancement de nouveaux produits par la Division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente. En 2020, 147 produits étaient en vente sur le marché de détail comparativement à 102 produits en 2019.

La diminution de 27% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution du chiffre d'affaires réseau. Elle a été amoindrie par les nouveaux produits promotionnels générés par les enseignes acquises à l'exercice précédent.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis et à l'International ont augmenté de 1,0 million de dollars, mais ont varié comme suit :

	(millions \$)
Produits, 4 ^e trimestre 2019	39,4
Variation des flux de rentrées récurrents	2,6
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,3
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(1,6)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,4)
Autres écarts non significatifs	0,1
Produits, 4^e trimestre 2020	40,4

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires réseau s'est accru de 4% chez les établissements des États-Unis, tandis que les établissements de l'International connaissaient un recul de 40% par rapport à l'exercice précédent. La forte croissance du chiffre d'affaires réseau de quelques enseignes des États-Unis et du portefeuille international a atténué l'impact de la COVID-19 et d'une baisse des ventes de fournitures. Au 30 novembre 2020, 141 établissements de la Société aux États-Unis et à l'International étaient toujours temporairement fermés.

La diminution de 8,2 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est en partie attribuable à la fermeture définitive de quelques établissements ainsi qu'au franchisage de trois portefeuilles d'établissements propriétaires de Papa Murphy's.

Les produits du fonds promotionnel ont augmenté de 16% au cours du trimestre, dépassant la hausse de 3% des produits de franchisage. Cette hausse supérieure est due aux contributions supérieures aux fonds promotionnels et COOP des enseignes qui ont connu les meilleurs rendements au cours du trimestre, comparativement à leurs pairs qui n'ont pas connu un rendement positif lors du trimestre et dont l'apport était moins important.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au 4^e trimestre de l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 19% pour s'établir à 92,0 millions de dollars comparativement à 113,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	14,6	18,9	(23%)
	Établissements propriétaires	3,6	10,0	(64%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	21,8	23,1	(6%)
	Fonds promotionnels	8,0	10,9	(27%)
	Transactions intersociétés	(1,1)	(0,9)	S.o.
Total Canada		46,9	62,0	(24%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	22,2	20,7	7%
	Établissements propriétaires	11,8	21,9	(46%)
	Fonds promotionnels	14,2	12,2	16%
	Transactions intersociétés	(3,1)	(3,0)	S.o.
Total États-Unis/International		45,1	51,8	(13%)
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		92,0	113,8	(19%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles du détail et d'un reclassement entre activités de franchise et sous-secteurs des établissements propriétaires.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 4,3 millions de dollars ou 23%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4 ^e trimestre 2019	18,9
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(3,1)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(2,5)
Diminution des provisions pour pertes de crédit attendues	(0,2)
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(0,6)
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	0,7
Autres variations accessoires	1,4
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4^e trimestre 2020	14,6

Pendant le trimestre, la direction a poursuivi ses mesures pour réduire les charges de l'organisation, ce qui a entraîné une réduction globale de 2,5 millions de dollars des charges récurrentes compressibles dont la plus grande part porte sur des diminutions des salaires. Les charges incompressibles ont aussi diminué de 3,1 millions de dollars, en raison d'une réduction des projets clés en main.

Les charges associées aux établissements propriétaires, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 1,5 million de dollars, soit de 7%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4 ^e trimestre 2019	20,7
Augmentation des charges récurrentes incompressibles	0,7
Augmentation des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	0,4
Variation due aux transactions intersociétés	1,2
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(1,3)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	0,3
Effet des fluctuations du change	0,1
Autres variations accessoires	0,1
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4^e trimestre 2020	22,2

Les charges d'exploitation se sont accrues de 1,5 million de dollars pendant le trimestre, principalement en raison d'une augmentation des charges incompressibles, des services consultatifs et professionnels et de la variation des charges intersociétés. Cette hausse a été partiellement amoindrie par l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location.

Les charges associées aux établissements propriétaires et aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec leurs produits.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) ¹⁾

Trimestre clos le 30 novembre 2020			
(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	61,2	66,0	127,2
Charges	46,9	45,1	92,0
BAIIA ajusté	14,3	20,9	35,2
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	23%	32%	28%

Trimestre clos le 30 novembre 2019			
(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	86,4	70,4	156,8
Charges	62,0	51,8	113,8
BAIIA ajusté	24,4	18,6	43,0
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	28%	26%	27%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Trimestre clos le 30 novembre 2020						
(En millions \$)	Franchises	Transformation, distribution et détail			Transactions intersociétés	Total
		Établissements propriétaires	Fonds promotionnels			
Produits	68,1	15,2	25,9	22,2	(4,2)	127,2
Charges	36,8	15,4	21,8	22,2	(4,2)	92,0
BAIIA ajusté	31,3	(0,2)	4,1	—	—	35,2
BAIIA ajusté en % des produits	46%	S.o.	16%	S.o.	S.o.	28%

Trimestre clos le 30 novembre 2019						
(En millions \$)	Franchises	Transformation, distribution et détail			Transactions intersociétés	Total
		Établissements propriétaires	Fonds promotionnels			
Produits	81,6	29,0	27,0	23,1	(3,9)	156,8
Charges	39,6	31,9	23,1	23,1	(3,9)	113,8
BAIIA ajusté	42,0	(2,9)	3,9	—	—	43,0
BAIIA ajusté en % des produits	51%	S.o.	14%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

	États-Unis et International		
	Canada	États-Unis et International	Total
(En millions \$)			
BAIIA ajusté ¹⁾ , 4 ^e trimestre 2019	24,4	18,6	43,0
Variation des produits et charges récurrents	(10,5)	2,0	(8,5)
Variation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	(0,1)	0,3	0,2
Variation des provisions pour pertes de crédit attendues	0,1	(0,1)	—
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location	1,9	2,0	3,9
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	(0,7)	(0,3)	(1,0)
Effet des fluctuations du change	—	(0,3)	(0,3)
Autres écarts non significatifs	(0,8)	(1,3)	(2,1)
BAIIA ajusté, 4^e trimestre 2020	14,3	20,9	35,2

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Le BAIIA ajusté total pour le trimestre clos le 30 novembre 2020 s'établissait à 35,2 millions de dollars, une baisse de 18% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du trimestre se serait chiffré à 13,1 millions de dollars pour le Canada et à 19,2 millions de dollars pour les États-Unis

et l'International et aurait diminué de 25% par rapport à celui de 2019, pour s'établir à 43,0 millions. Les retombées de la COVID-19 sont la principale raison de cette baisse qui a été amoindrie surtout par les acquisitions de 2019.

Si l'on exclut l'incidence d'IFRS 16, le Canada a compté pour 41% du BAIIA ajusté total et une diminution de 11,3 millions de dollars pour le trimestre. Ce recul de 46% est surtout attribuable à la baisse des produits récurrents qui découle des effets de la pandémie, dont les fermetures temporaires de restaurants et le moindre achalandage dans les établissements restés ouverts.

Abstraction faite d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du secteur États-Unis/International se serait accru de 0,6 million de dollars. Cette hausse découle principalement des mesures de compression des coûts mises en place face à la pandémie, qui ont été mitigées par l'effet des fluctuations du change.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, un résultat net attribuable aux propriétaires de 20,1 millions de dollars ou 0,81 \$ par action (0,81 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisé, comparativement à un résultat net de 20,7 millions de dollars ou 0,83 \$ par action (0,83 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. La stabilité du résultat net en glissement annuel découle de la réduction des charges d'exploitation en réponse à la pandémie et de l'apport du secteur États-Unis/International décrit ci-dessus.

Calcul du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) ¹⁾

	Trimestre clos le (En milliers \$) 30 novembre 2020	Trimestre clos le 30 novembre 2019
Bénéfice avant impôt	12 882	25 502
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	3 904	1 467
Amortissement – immobilisations incorporelles	8 013	7 862
Intérêts sur la dette à long terme	3 754	5 700
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	585	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	1 170	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	2 560	1 661
Profit de change réalisé et latent	(599)	5
Produit d'intérêts	(139)	(298)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(42)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	297	(656)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 796	1 332
Perte au règlement de billets à ordre	—	452
BAIIA ajusté	35 181	43 027

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation se sont accrues de 2,4 millions de dollars à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit la notion d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Aux termes de la nouvelle norme IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes se rapportant aux contrats de location, des charges d'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation et le profit ou la perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

L'intérêt sur la dette à long terme a été réduit de 1,9 million de dollars suite aux remboursements de la facilité de crédit effectués au cours des 12 derniers mois.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers nets minimaux des contrats de location :

(En millions \$)	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 24 mois	24 à 36 mois	36 à 48 mois	48 à 60 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111,4	—	—	—	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	4,2	6,3	442,1	4,8	—	—	3,5
Intérêt sur la dette à long terme ²⁾	4,9	4,9	8,2	—	—	—	—
Obligations locatives nettes	6,5	6,5	12,5	10,8	8,7	6,8	25,2
Obligations contractuelles totales	127,0	17,7	462,8	15,6	8,7	6,8	28,7

¹⁾ Les soldes présentés sont les montants totaux payables à l'échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, le lecteur est prié de consulter les états financiers consolidés au 30 novembre 2020. La dette à long terme inclut les prêts portant intérêt qui se rattachent aux acquisitions, les billets à ordre, les contreparties éventuelles sur acquisitions, les options d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle, les retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt, les indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et le swap de taux d'intérêt.

²⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 novembre 2020, l'encaisse totalisait 44,3 millions de dollars, une baisse de 6,4 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2019.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020, MTY a versé 4,6 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires; le paiement de dividendes a été suspendu pendant le reste de l'exercice. La Société a également racheté et annulé 364 774 de ses actions (2019 – néant) pour une contrepartie de 18,9 millions de dollars dans le cadre de son OPRCN au cours de l'exercice 2020.

Durant l'exercice, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 133,7 millions de dollars comparativement à 113,0 millions de dollars en 2019. Hormis la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat, les impôts, les intérêts versés et autres, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 141,9 millions de dollars comparativement à 149,2 millions de dollars en 2019.

La facilité de crédit renouvelable est d'un montant autorisé de 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars) duquel 433,0 millions de dollars avaient été tirés au 30 novembre 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars).

La facilité comporte les clauses restrictives financières suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à ce qui suit :
 - 4,25 : 1,00 pour le trimestre clos le 31 mai 2020;
 - 4,50 : 1,00 pour les trimestres clos les 31 août et 30 novembre 2020;
 - 4,25 : 1,00 pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 mai 2021;
 - 3,50 : 1,00 au 31 mai 2021 et par la suite.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des limites sur le paiement de dividendes ainsi que sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

Au 30 novembre 2020, la Société respectait les engagements souscrits dans le contrat de crédit.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des aires de restauration et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des épicerie, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un

moindre investissement et dégagent des produits inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux et les aires de restauration ou avec façade sur rue.

Nombre d'établissements	Trimestre clos le 30 novembre		Douze mois clos le 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Franchises à l'ouverture de la période	6 989	7 278	7 229	5 919
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période				
Canada	35	50	50	42
États-Unis	78	113	94	23
Sous coentreprise	21	—	—	—
Total à l'ouverture de la période	7 123	7 441	7 373	5 984
Ouverts durant la période	39	84	185	303
Fermés durant la période	(161)	(152)	(578)	(558)
Acquis durant la période	—	—	—	1 644
Acquis sous coentreprise durant la période	—	—	23	—
Fermés sous coentreprise durant la période	—	—	(2)	—
Total à la clôture de la période	7 001	7 373	7 001	7 373
Franchises à la clôture de la période			6 867	7 229
Établissements propriétaires à la clôture de la période				
Canada			37	50
États-Unis			76	94
Sous coentreprise			21	—
Total à la clôture de la période			7 001	7 373

Le réseau de la Société a ouvert 185 établissements (89 au Canada, 70 aux États-Unis et 26 à l'International) au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020. Au quatrième trimestre, 39 établissements ont été ouverts (19 au Canada, 14 aux États-Unis et six à l'International).

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020, le réseau de la Société a fermé 578 établissements (260 au Canada, 276 aux États-Unis et 42 à l'International). Des établissements fermés pendant le trimestre, 52% avaient façade sur la rue, 25% se trouvaient dans des centres commerciaux ou des tours de bureaux et 23% se présentaient sous une forme non traditionnelle. Au quatrième trimestre, 161 établissements ont fermé (85 au Canada, 68 aux États-Unis et huit à l'International).

Au 30 novembre 2020, le réseau de la Société comptait un total de 338 établissements temporairement fermés par suite de la COVID-19, parmi lesquels 197 au Canada, 108 aux États-Unis et les 33 autres à l'International. Au 17 février 2021, 408 établissements de MTY sont temporairement fermés. L'élévation des fermetures temporaires est le résultat de l'augmentation des restrictions gouvernementales imposées par certaines provinces au Canada à la fin de décembre. Bien que ces établissements devraient rouvrir, le moment des réouvertures est incertain.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

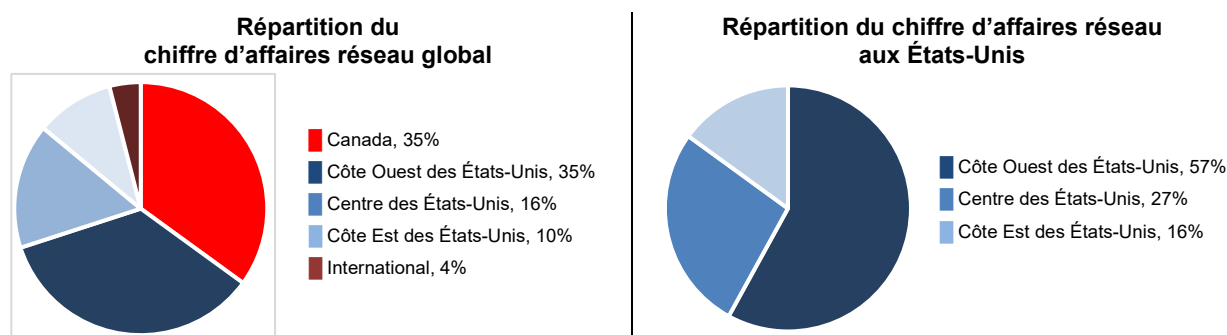
Type d'emplacement	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Centre commercial et aires de restauration de tours de bureaux	15%	16%	10%	17%
Façade sur rue	63%	63%	82%	72%
Forme non traditionnelle	22%	21%	8%	11%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	30 novembre 2019
Canada	38%	38%	35%	46%
États-Unis	55%	55%	61%	49%
International	7%	7%	4%	5%

Au Canada, le Québec détient la part la plus importante du chiffre d'affaires réseau, soit 18% du total; l'Ontario suit avec 9%. Aux États-Unis, seule la Californie procure plus de 10% du chiffre d'affaires réseau de l'exercice; suit Washington avec 6% du chiffre d'affaires réseau.

La répartition géographique du chiffre d'affaires réseau est la suivante :



Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires réseau selon le type de concept :

Type d'établissement	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Restaurants-minute	83%	84%	73%	67%
Restaurants à service rapide	10%	10%	12%	12%
Restaurants à service complet	7%	6%	15%	21%

Chiffre d'affaires réseau

Les établissements du réseau MTY ont réalisé des ventes totalisant 891,4 millions de dollars au trimestre clos le 30 novembre 2020 et 3 459,1 millions de dollars pour les 12 mois clos à la même date. La répartition du chiffre d'affaires réseau par trimestre est la suivante :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Premier trimestre 2020	425,2	530,5	43,8	999,5
Premier trimestre 2019	374,5	269,6	43,7	687,8
Variation	14%	97%	0%	45%
Deuxième trimestre 2020	173,2	477,0	20,5	670,7
Deuxième trimestre 2019	413,7	374,9	43,7	832,3
Variation	(58%)	27%	(53%)	(19%)
Troisième trimestre 2020	302,6	566,2	28,7	897,5
Troisième trimestre 2019	439,1	586,9	50,2	1 076,2
Variation	(31%)	(4%)	(43%)	(17%)
Quatrième trimestre 2020	305,7	556,8	28,9	891,4
Quatrième trimestre 2019	439,1	536,5	47,9	1 023,5
Variation	(30%)	4%	(40%)	(13%)
Pour l'exercice 2020	1 206,7	2 130,5	121,9	3 459,1
Pour l'exercice 2019	1 666,4	1 767,9	185,5	3 619,8
Variation	(28%)	21%	(34%)	(4%)

Au quatrième trimestre 2020, le chiffre d'affaires réseau a diminué de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent, tandis qu'il a diminué de 4% en glissement annuel. La baisse connue au trimestre tient essentiellement aux retombées de la seconde vague de restrictions au Canada. La répartition mensuelle du chiffre d'affaires du quatrième trimestre est la suivante :

<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Septembre 2020	124,5	188,9	9,6	323,0
Septembre 2019	153,6	184,5	20,9	359,0
Variation	(19%)	2%	(54%)	(10%)
Octobre 2020	87,2	199,5	9,9	296,6
Octobre 2019	141,5	193,9	13,6	349,0
Variation	(38%)	3%	(27%)	(15%)
Novembre 2020	94,0	168,4	9,4	271,8
Novembre 2019	144,0	158,1	13,4	315,5
Variation	(35%)	7%	(30%)	(14%)

Abstraction faite des ventes réalisées par les acquisitions, les chiffres d'affaires mensuels du quatrième trimestre sont les suivants :

<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Septembre 2020	119,8	188,9	9,6	318,3
Septembre 2019	153,6	184,5	20,9	359,0
Variation	(22%)	2%	(54%)	(11%)
Octobre 2020	84,6	199,5	9,9	294,0
Octobre 2019	141,5	193,9	13,6	349,0
Variation	(40%)	3%	(27%)	(16%)
Novembre 2020	90,9	168,4	9,4	268,7
Novembre 2019	144,0	158,1	13,4	315,5
Variation	(37%)	7%	(30%)	(15%)

L'évolution globale du chiffre d'affaires se répartit comme suit :

<i>(En millions \$)</i>	Chiffre d'affaires Trimestre clos le 30 novembre				Chiffre d'affaires 12 mois clos le 30 novembre			
	Canada	États-Unis	Inter-national	TOTAL	Canada	États-Unis	Inter-national	TOTAL
Ventes déclarées – 2019	439,1	536,5	47,9	1 023,5	1 666,5	1 775,0	178,3	3 619,8
Hausse nette des ventes générée par des concepts acquis au cours des 24 derniers mois	10,4	—	—	10,4	92,5	519,3	—	611,8
Variation nette résultant de la pandémie et des fermetures temporaires et définitives de restaurants	(143,8)	(27,8)	(18,8)	(190,4)	(552,3)	(240,2)	(58,7)	(851,2)
Croissance organique de Cold Stone Creamery et de Papa Murphy's	—	49,9	—	49,9	—	54,3	—	54,3
Effet cumulatif des fluctuations du change	—	(1,8)	(0,2)	(2,0)	—	22,1	2,3	24,4
Ventes déclarées – 2020	305,7	556,8	28,9	891,4	1 206,7	2 130,5	121,9	3 459,1

Les effets néfastes de la COVID-19 ont entraîné une baisse de 4% du chiffre d'affaires réseau pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. MTY a ouvert le quatrième trimestre avec 364 établissements temporairement fermés en raison de la COVID-19 et 338 de ces établissements étaient toujours fermés au 30 novembre 2020. Cette situation signifie la perte d'un total de 30 222 jours d'activités. Parmi les établissements fermés, 197 se trouvaient au Canada, 108 aux États-Unis et 33 à l'International.

Les acquisitions réalisées ont partiellement amoindri le recul du chiffre d'affaires réseau. Papa Murphy's compte pour 85% des ventes totales réalisées par les nouvelles acquisitions pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020. Depuis l'ouverture de l'exercice, la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain a aussi favorisé les ventes et a conduit à une variation favorable de 24,4 millions de dollars des ventes déclarées.

Au cours du quatrième trimestre, les nouveaux établissements ouverts au cours des 24 derniers mois ont accru le chiffre d'affaires réseau de 7,7 millions de dollars au Canada et de 5,6 millions aux États-Unis.

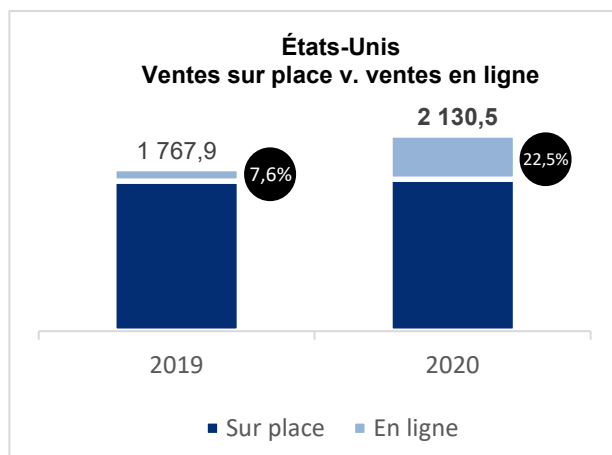
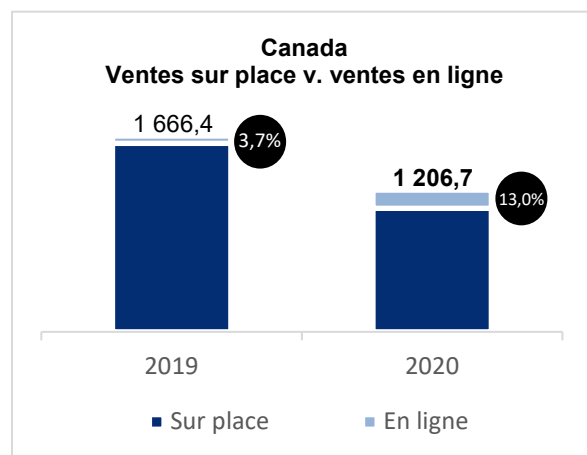
Papa Murphy's et Cold Stone Creamery sont les seuls concepts à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, soit respectivement environ 31% et 18% du chiffre d'affaires total du réseau MTY au cours des 12 mois clos le 30 novembre 2020. Depuis l'ouverture de l'exercice, les enseignes TacoTime, Thai Express et Baja Fresh Mexican Grill constituent respectivement les troisième, quatrième et cinquième plus importants concepts sur le plan des ventes, chacune générant moins que 10% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements propriétaires et franchisés, mais exclut celles réalisées par les centres de distribution, les usines de transformation des aliments et le service des ventes au détail. Les chiffres d'affaires réseau libellés dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens aux fins de présentation; ils sont donc tributaires des fluctuations du change.

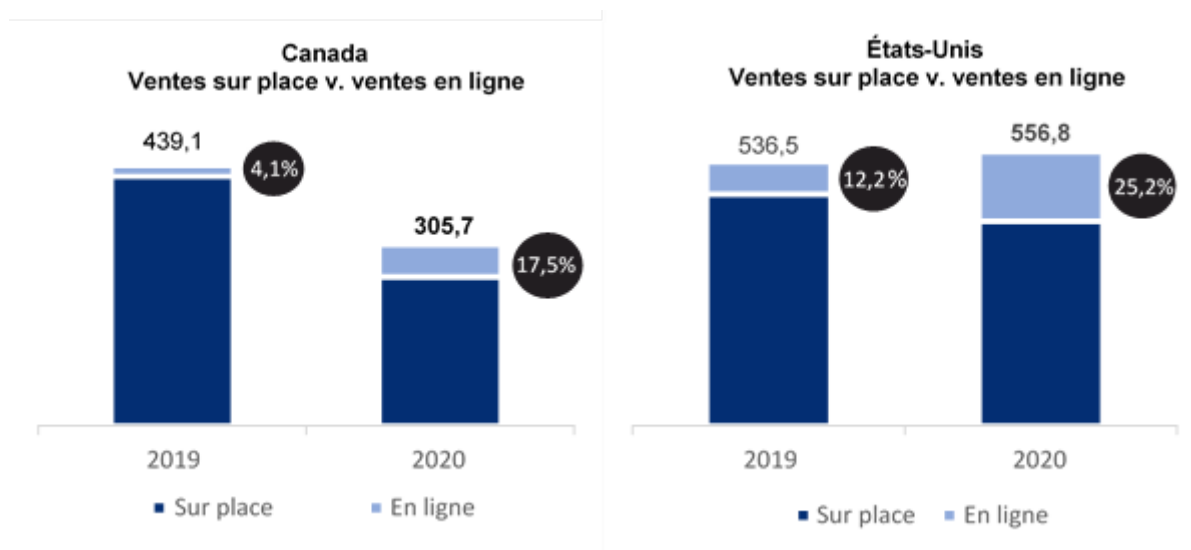
Ventes en ligne

La pandémie a accéléré le virage amorcé par les consommateurs vers les commandes en ligne et les livraisons. Les ventes en ligne ont atteint 636,4 millions de dollars à l'exercice 2020 comparativement à 199,2 millions de dollars à l'exercice précédent et ont représenté 19% du chiffre d'affaires. Les ventes en ligne se rattachent aux livraisons, qui ont bénéficié de nos partenariats élargis avec de tiers prestataires de services et de nos plates-formes de commande en ligne pour chaque enseigne.

La répartition du chiffre d'affaires réseau et des ventes en ligne est la suivante pour les exercices clos les 30 novembre :



Les ventes en ligne pour le quatrième trimestre ont augmenté de 133% comparé à 2019. La répartition pour le quatrième trimestre est la suivante :



Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Compte tenu des répercussions de la COVID-19 et du nombre d'établissements fermés temporairement, l'information portant sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables pourrait être trompeuse puisque ce qui serait présenté ne saurait constituer une représentation juste des recettes de redevances potentielles de la Société non plus qu'une juste indication de la santé de son réseau. La direction renvoie les investisseurs au chiffre d'affaires réseau en tant que meilleur indicateur.

La direction s'attend toujours à ce que le chiffre d'affaire réseau et le chiffre d'affaires d'établissements comparables soient altérés au cours du premier semestre de l'exercice 2021. La Société avait un bon élan avant la COVID-19, mais les événements mondiaux actuels continueront d'avoir un effet drastique tant sur le chiffre d'affaires réseau que sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des prochains trimestres. La Société s'attend néanmoins à ce que les résultats retournent éventuellement à la normale.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL-ACTIONS

Options sur actions

Au 30 novembre 2020, 400 000 options sur actions étaient en circulation et 44 444 pouvaient être exercées.

Négociation des valeurs

Les actions de MTY sont négociées à la Bourse de Toronto, sous le symbole « MTY ». Du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, le cours de l'action de MTY a varié de 14,23 \$ à 62,82 \$. Le 30 novembre 2020, le cours des actions de MTY a clôturé à 51,65 \$.

Capital-actions

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires que la Société est autorisée à émettre en un nombre illimité.

Au 17 février 2021, le capital-actions émis et en circulation de la Société consistait en 24 706 461 actions (30 novembre 2019 – 25 071 235) et 400 000 options sur actions (30 novembre 2019 – 400 000). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, dans le cadre de son OPRCN, la Société a racheté 364 774 actions qu'elle a annulées.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son OPRCN. L'OPRCN s'est ouverte le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021 ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ce renouvellement permet à la Société de racheter 1 235 323 de ses actions ordinaires. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation.

parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours du trimestre et des 12 mois clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de néant et de 364 774 actions ordinaires respectivement (2019 – néant et néant, respectivement) en vertu de l'OPRCN courante, à des prix moyens pondérés de néant et de 51,72 \$ par action ordinaire respectivement, pour des contreparties totales de néant et de 18,9 millions de dollars respectivement (2019 – néant et néant, respectivement). Pour le trimestre et les 12 mois clos le 30 novembre 2020, des excédents de néant et de 14,3 millions de dollars respectivement (2019 – néant et néant, respectivement) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable ont été comptabilisés en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte diverses limitations ayant trait aux distributions. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité continue d'être un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. Par exemple, la performance des établissements spécialisés en friandises glacées, une catégorie importante dans le marché des États-Unis, varie considérablement durant les mois d'hiver en raison des conditions météorologiques. Ce risque est atténué par d'autres enseignes dont le rendement est supérieur pendant les saisons froides, comme Papa Murphy's, typiquement plus performante pendant les mois d'hiver. La Société s'attend à ce que la saisonnalité et les conditions météorologiques constituent un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. De mai à août, le chiffre d'affaires est historiquement supérieur à la moyenne du fait des établissements de friandises glacées. La Société s'attend à ce que cette saisonnalité soit quelque peu aplanie par les ventes des pizzas à emporter et cuire de Papa Murphy's, dont les ventes sont généralement meilleures lorsque le temps est plus frais. Les ventes des établissements installés dans des centres commerciaux sont aussi supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes. Pour 2020, les tendances saisonnières normales pourraient être affectées par le chambardement des habitudes des consommateurs lié à la réglementation gouvernementale qui entoure la pandémie.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment. Les obligations éventuelles sont présentées aux provisions dans l'état consolidé de la situation financière.

Les montants suivants sont inclus dans les provisions :

(En milliers \$)	2020 \$	2019 \$
Poursuites, litiges et autres éventualités	2 878	11 474
Établissements fermés	187	1 947
	3 065	13 421

La provision pour poursuites, litiges et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des poursuites et litiges qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment de son règlement est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

GARANTIES DE CONTRATS DE LOCATION

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 13,3 millions de dollars au 30 novembre 2020 (30 novembre 2019 – 15,1 millions de dollars). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2020, la Société avait engagé 1,8 million de dollars (30 novembre 2019 – néant) à l'égard de ces garanties.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice clos les 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	2 619	2 497
Rémunération à base d'actions	963	657
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	75	75
Rémunération totale des principaux dirigeants	3 657	3 229

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,77% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Leur rémunération totale est la suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	505	494
Rémunération à base d'actions	10	22
Services consultatifs	—	38
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	515	554

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise et lui a versé des honoraires de 0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – néant). Un débiteur de 0,1 million de dollars au 30 novembre 2020 (2019 – néant) est actuellement dû à la Société par son partenaire dans la coentreprise.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019

Incidence de l'application de IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits

d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives.

Dans le cas où la Société agit comme bailleur, les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et, publiée par le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »), l'Interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location (sauf ceux mentionnés plus loin), la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états consolidés de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans les états consolidés des résultats; et
- Répartit le total de la sortie de trésorerie en une partie principale (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Dans le cas des contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative linéaire, comme le permet IFRS 16. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans les états consolidés des résultats.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

	(en milliers \$)	\$
Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019		648 445
Actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019		(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur		(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation		34 478
Autres		(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019		611 079

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et la créance liée au contrat de location-financement est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé des résultats. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, une provision pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
(en milliers \$)			
Actifs	\$	\$	\$
Actifs à court terme			
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives	—	111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

Incidences comptables de la COVID-19 sur les contrats de location

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux entités de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

La Société a appliqué cette mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles. La Société a comptabilisé des paiements de loyers variables négatifs de 0,6 million de dollars (2019 – néant) dans la charge de loyers présentée aux coûts des marchandises vendues et loyers à la note 29 des états financiers consolidés.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a donné lieu à aucun ajustement significatif.

JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2020, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de droits de franchise et de marques de commerce (note 18 des états financiers consolidés). La perte de valeur totale, qui s'élève à 51,7 millions de dollars (2019 – 1,7 million de dollars), correspond à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des flux de trésorerie opérationnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur de ses immobilisations corporelles. La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 3,2 millions de dollars (2019 – 1,0 million de dollars), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux

de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 68,0 millions de dollars de son goodwill (note 18 des états financiers consolidés). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Conséquences de la COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités de l'entreprise à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence ayant diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement prévus venir par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY lors de la levée progressive des mesures de protection. L'impact du virus et les efforts pour le contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie régulièrement les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers consolidés. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

La COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des débiteurs, des prêts à recevoir et des créances liées à des contrats de location-financement;
- De nouvelles provisions ont été comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues sur garanties de location;
- Les tests de dépréciation auxquels ont été soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation ont révélé des pertes de valeur;
- Les tests de dépréciation des droits de franchise, des marques de commerce et du goodwill ont amené la comptabilisation de pertes de valeur importantes;
- Les provisions pour établissements fermés et pour procès et litiges afférents ont été augmentées en considération des nouveaux risques;
- De nouveaux ajustements de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit ont été effectués en conséquence d'une diminution du taux directeur canadien;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et aux créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers;
- Les charges relatives aux salaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 6,8 millions de dollars (2019 – néant) à la suite de subventions salariales à l'emploi du Canada; et

- Les charges de location de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 0,2 million de dollars (2019 – néant) à la suite de la subvention d'urgence du Canada pour le loyer.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes ou modifications suivantes, à l'exception des modifications à IFRS 3, IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>			
IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i>			
IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	Septembre 2019	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020 et Juillet 2020	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation

IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence en tant que première mesure quant aux répercussions potentielles de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. L'évolution récente du marché a remis en question la viabilité à long terme de ces éléments de référence. Les modifications publiées visent à traiter les problèmes touchant l'information financière dans la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un autre taux d'intérêt et tiennent compte des incidences pour des exigences en matière de comptabilité de couverture précises énoncées dans IFRS 9 et dans IAS 39, qui nécessitent une analyse prospective. IFRS 7 a également été modifiée pour y ajouter des obligations d'information sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020; leur application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement liés à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date*

d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1) qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses résultats d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est sensible à de nombreux facteurs, notamment au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Les épidémies ou pandémies de diverses souches virales, comme la grippe aviaire, la grippe porcine, la grippe A (H1N1) ou la COVID-19, peuvent avoir des conséquences défavorables et marquées sur MTY, particulièrement si leur foyer se situe dans des régions dont la Société tire une part importante de ses produits ou profits. L'éclosion de telles épidémies ou d'autres affections posant un risque de santé publique peut perturber de façon importante l'entreprise et ses activités. De tels événements peuvent également avoir de lourdes répercussions sur le secteur et entraîner la fermeture temporaire des restaurants, ce qui entraverait sérieusement les activités de MTY ou de ses franchisés et aurait des retombées désastreuses sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En ce moment, la Société est incapable de prédire avec précision l'impact qu'aura la pandémie sur les résultats d'exploitation étant donné les incertitudes, y compris en ce qui concerne la gravité de la maladie, la durée de la pandémie et les autres mesures que pourraient prendre les autorités gouvernementales pour contenir le virus ou traiter ses effets. Cependant, bien qu'il soit prématuré de prédire exactement les retombées ultimes de ces développements, la Société s'attend à ce que les résultats de l'exercice fiscal 2021 soient sensiblement affectés et probablement, pour une période qui s'en prolongera au-delà.

Par ailleurs, les activités peuvent être perturbées si des employés de MTY ou des employés de ses partenaires d'affaires sont présumés être porteurs de la grippe aviaire ou porcine ou d'autres maladies comme l'hépatite A ou une infection à norovirus ou à coronavirus. Une telle situation pourrait obliger la Société ou ses partenaires à mettre en quarantaine certains ou l'ensemble des employés visés ou à désinfecter les installations du restaurant. Des éclosions de grippe aviaire surviennent de temps à autre à travers le monde et il est arrivé que cette grippe se transmette aux humains. Il est possible que les épidémies se transforment en pandémie. Les inquiétudes du public à l'égard de la grippe aviaire peuvent généralement mener à craindre de consommer du poulet, des œufs ou d'autres produits de volaille, ce qui entraînerait une baisse de la consommation de ces produits chez les clients. Parce que la volaille fait partie du menu de plusieurs des concepts de la Société, cette conjoncture se traduirait probablement par une baisse du chiffre d'affaires et des résultats, tant pour MTY que pour ses franchisés. Les épidémies de grippe aviaire peuvent également avoir une incidence sur le prix et la disponibilité de la volaille, ce qui aurait des répercussions défavorables sur les marges de profit et les revenus.

Enfin, d'autres virus peuvent être transmis à travers les contacts humains. Le risque de contracter un virus peut amener les employés ou les clients à éviter de se rassembler dans des lieux publics, ce qui aurait des retombées négatives sur l'achalandage des restaurants ou la capacité d'y affecter un personnel suffisant. MTY peut également être mise à

mal si les gouvernements imposent des fermetures obligatoires, recommandent des fermetures volontaires, imposent des restrictions à l'exploitation des restaurants ou restreignent l'import-export de produits, ou si les fournisseurs procèdent à un rappel massif de produits. Même si de telles mesures n'étaient pas mises en place et qu'aucun virus ou autre maladie ne se répand largement, la perception d'un risque d'infection ou d'un risque à la santé peut avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation.

La notice annuelle au 30 novembre 2020 présente des informations supplémentaires sur les risques et les incertitudes.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'entreprise de la Société est tributaire des nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues, propres à promouvoir les ventes, jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. La rentabilité de la Société et le cours de ses actions peuvent souffrir de bouleversements de l'économie, du crédit et des marchés financiers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que le secteur de la restauration sera affecté par le climat d'incertitude économique qui traverse présentement certaines régions où elle exerce ses activités. L'exposition à des épidémies sanitaires ou à des pandémies, comme c'est le cas de la COVID-19 qui sévit actuellement, constitue un risque pour la Société et ses franchisés. Cependant, la direction est d'avis qu'une situation économique se déroulant dans un cycle normal n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de forts flux de trésorerie et d'une bonne santé financière ; et 2) pendant une période de ralentissement économique, la Société dispose de nombreux concepts qui constituent une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur. La direction estime que pendant un bouleversement économique extrême, la Société a la capacité de surmonter les risques jusqu'à ce que l'économie se rétablisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2020 et 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	4 760	4 760	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	468 127	468 127	—	—
Passifs financiers				
Dettes à long terme ¹⁾	443 852	453 397	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions, du swap de taux d'intérêt, des swaps de devises et de taux d'intérêts et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

En 2019, la Société a réglé et annulé quatre des six billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar et comptabilisé une perte de 0,5 million de dollars.

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment des taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence nulle sur la juste valeur au 30 novembre 2020 (2019 – 0,1 million de dollars).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 0,1 million de dollars a été constaté à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – profit de 1,9 million de dollars).

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco ainsi que de sa participation dans Tortoise Group, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi et en décembre 2022 pour Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement. La contrepartie dévolue à Allô! Mon coco, d'un montant total de 0,9 million de dollars, a été réglée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 1,0 million de dollars a été constatée à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 0,2 million de dollars).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,2 million de dollars (2019 – néant) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence nulle sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1,5 million de dollars (2019 – néant) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise acquisitive de Tortoise Group, la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 0,1 million de dollars sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,5 million de dollars (2019 – néant) a été constatée à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans une coentreprise.

Swap de taux d'intérêt

La Société détient un swap de taux d'intérêt qui a été conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100,0 millions de dollars et qui échoit le 21 juillet 2021. La juste valeur de ce swap de taux d'intérêt totalisait 1,2 million de dollars (2019 – néant) et, lors de la réévaluation de la juste valeur, la Société a comptabilisé une perte de 1,6 million de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 0,7 million de dollars). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2020, la Société a conclu deux swaps de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois. Une juste valeur nulle a été comptabilisée au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Reçoit – Nominal	Reçoit – Taux	Paie – Nominal	Paie – Taux
137,6 millions \$ US	2,44%	180,0 millions \$ CA	2,45%
95,4 millions \$ US	1,85%	125,0 millions \$ CA	1,94%

Hiérarchie des justes valeurs

	(en milliers \$)	Niveau 3	
		2020	2019
		\$	\$
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill		—	329
Obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar		2 928	2 738
Contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions et de la participation dans une coentreprise		8 075	3 874
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle		1 171	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise		3 364	—
Passifs financiers		15 538	9 454

EXPOSITION AU RISQUE FINANCIER

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2020.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2020, la dette à long terme libellée en dollars américains n'est pas exposée au risque de change en raison des deux swaps de devises et de taux d'intérêt.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2020, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	(en milliers \$)			
	2020		2019	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	4 437	5 753	5 194	6 902
Débiteurs	645	836	253	337
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(85)	(110)	(33)	(44)
Actifs financiers nets	4 997	6 479	5 414	7 195

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 0,3 million de dollars canadiens (2019 – profit de 0,3 million de dollars canadiens) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 433,0 millions de dollars (2019 - 518,9 millions de dollars) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2020. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 4,3 millions de dollars par année (2019 – 5,2 millions de dollars) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700,0 millions de dollars (2019 – 700,0 millions de dollars) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2020 :

(En milliers \$)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111,4	111,4	111,4	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	460,5	460,9	4,2	6,3	442,1	8,3
Intérêts sur la dette à long terme	S.o.	18,0	4,9	4,9	8,2	—
Obligations locatives	558,7	574,5	63,2	63,2	109,6	338,5
Obligations contractuelles totales	1 130,6	1 164,8	183,7	74,4	559,9	346,8

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

APERÇU À COURT TERME

La Société suit de près la situation mondiale entourant la COVID-19 et prend des mesures proactives pour s'adapter aux changements pour le bien-être et la sécurité de ses employés, franchisés et clients, de même que la continuité de ses activités et établissements. Étant donné la nature dynamique de la situation, il est impossible de préciser ses conséquences possibles sur le rendement financier à long terme de la Société. MTY prend les mesures nécessaires pour mitiger les retombées potentielles que cette situation pourrait avoir sur ses activités, ses franchisés, ses partenaires et le service à la clientèle. Le lecteur trouvera plus d'informations sur les mesures prises en réponse à la COVID-19 sous la rubrique « Points saillants d'événements marquants ».

Pour le très court terme, la priorité de la direction est de rouvrir les restaurants qui ont été temporairement fermés en raison de la pandémie et de regagner la confiance de la clientèle en mettant en place des mesures sanitaires adéquates et en ajustant la façon de servir les clients. Même une fois la pandémie derrière nous, les profils de dépenses de la clientèle pourraient s'écarter temporairement, sinon de façon permanente, de ceux que nous connaissons et MTY devra s'adapter à ces nouvelles habitudes. La direction croit qu'elle parviendra à regagner la confiance des clients en ses enseignes et à retrouver la croissance qu'elle connaissait au premier trimestre de 2020. Après la pandémie, les efforts de la Société porteront encore sur l'innovation, la qualité des aliments et le service à la clientèle dans chacun de ses établissements et sur l'optimisation de la valeur offerte.

L'industrie de la restauration demeurera plus que jamais exigeante à l'avenir, alors que les profils de dépense des consommateurs se modifieront. La direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée par la Société dans les documents annuels et intermédiaires et autres rapports qu'elle soumet ou dépose en vertu de la réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces documents et rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société, y compris à ses dirigeants ordonnateurs, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, de sorte que ceux-ci puissent prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Après évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 30 novembre 2020, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information sont efficaces.

Contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière

Le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière présentée par la Société.

Une évaluation de l'efficacité de la conception et de l'exécution du contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière de la Société a été réalisée au 30 novembre 2020. Suite à cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière, comme défini dans la norme canadienne 52-109, était correctement conçu et exécuté avec efficacité. L'évaluation a été réalisée conformément au cadre et aux critères présentés dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) (Contrôle interne - Cadre intégré) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un système de contrôle reconnu, ainsi qu'aux exigences de la norme canadienne 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Limites des contrôles et procédures

Tout système de contrôle comporte des limites intrinsèques qui en affectent l'efficacité, notamment la possibilité d'une erreur humaine et la faculté de passer outre aux contrôles et procédures ou de les contourner. De plus, les jugements posés lors d'une prise de décision peuvent être faussés et un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. Un système de contrôle efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs de contrôle du système sont effectivement atteints. Par conséquent, la direction de la Société, dont son chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que le système de contrôle puisse prévenir ou détecter toutes les erreurs ou fraudes. Enfin, les projections tirées de l'évaluation ou de l'examen de l'efficacité d'un système de contrôle sont soumises au risque qu'au fil du temps, les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans l'environnement d'exploitation de l'entité ou en raison d'une détérioration du degré d'adhérence aux politiques ou procédures.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours de son chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 30 novembre 2020, ces entités ad hoc représentent moins de 0,1% de l'actif courant de la Société, moins de 0,1% de son actif non courant, moins de 0,1% de son passif courant, moins de 0,1% de son passif à long terme, moins de 0,1% de ses produits et moins de 0,1% de sa perte nette.



Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction



Renée St-Onge, CPA, CA
Chef de la direction financière

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Liste des acquisitions

D'autres enseignes se sont ajoutées par le biais d'acquisitions :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaiZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise permanente	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016 Mars 2019	60% + 5%	5	—

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants invescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa grecque	Décembre 2018	100%	31	—
South Street Burger	Mars 2019	100%	24	13
Papa Murphy's	Mai 2019	100%	1 301	103
Yuzu Sushi	Juillet 2019	100%	129	—
Allô! mon coco	Juillet 2019	100%	40	—
Turtle Jack's Muskoka, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina	Décembre 2019	70%	20	3

Définition d'indicateurs hors PCGR

Les indicateurs hors référentiel suivants peuvent figurer dans l'analyse présentée au présent rapport de gestion :

BAIIA ajusté	Il correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation (à l'exclusion de l'impôt sur le résultat, des intérêts, des amortissements et de tous autres produits et charges), à laquelle s'ajoute la quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter au rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat avant impôts aux pages 13 et 18.
BAIIA ajusté normalisé	C'est le BAIIA ajusté avant les coûts de transactions rattachés aux acquisitions. Se reporter au rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat avant impôts aux pages 13 et 18.
Flux de trésorerie disponibles	Il s'agit de la somme des flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation diminués des dépenses en capital.
Chiffre d'affaires d'établissements comparables	C'est le chiffre d'affaires comparatif généré par les établissements qui ont été ouverts pendant au moins 13 mois ou qui ont été acquis il y a plus que 13 mois.
Chiffre d'affaires réseau	C'est le chiffre d'affaires de tous les restaurants existants, y compris ceux qui ont été fermés ou ouverts pendant la période visée, de même que le chiffre d'affaires des nouveaux concepts acquis depuis la date de clôture de la transaction visée.
ventes en ligne	Les ventes en ligne sont des ventes effectuées pas les clients via des plateformes de commande en ligne.
Ratio dette-BAIIA	Il s'agit de la dette courante et à long terme divisée par le BAIIA, tel que défini dans le contrat de crédit.

Flux de trésorerie disponibles¹⁾ par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

(en milliers \$)	Trimestres clos en							
	Février 2019	Mai 2019	Août 2019	Novembre 2019	Février 2020	Mai 2020	Août 2020	Novembre 2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	26 757	21 077	27 220	37 897	30 980	19 207	38 624	44 841
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 954)	(1 212)	(809)	(1 191)	(1 119)	(316)	(1 764)	(998)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(64)	(231)	(458)	(1 383)	(649)	(618)	(63)	(97)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs incorporels	175	2 133	727	8 254	1 526	10 653	281	164
Flux de trésorerie disponibles	24 914	21 767	26 680	43 577	30 738	28 926	37 078	43 910

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.

Chiffre d'affaires réseau¹⁾ en lien avec les redevances déclarées

Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020							
(millions de \$)	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	18,4	1 188,3	1 206,7	46,3	2 206,1	2 252,4	3 459,1
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	4,86%	—	—	4,87%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	57,8	—	—	107,3	—	165,1

Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 novembre 2019							
(millions de \$)	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	39,1	1 627,3	1 666,4	51,2	1 902,2	1 953,4	3 619,8
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	5,19%	—	—	5,11%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	84,5	—	—	97,2	—	181,7

Chiffre d'affaires du trimestre clos le 30 novembre 2020							
(millions de \$)	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	4,1	301,6	305,7	11,1	574,6	585,7	891,4
Produits de redevances de franchise en % des ventes des franchises	—	4,74%	—	—	4,87%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	14,3	—	—	28,0	—	42,3

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.

Chiffre d'affaires du trimestre clos le 30 novembre 2019							
<i>(millions of \$)</i>	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	9,7	429,4	439,1	19,3	565,1	584,4	1 023,5
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	5,21%	—	—	4,94%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	22,4	—	—	27,9	—	50,3

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.

États financiers consolidés de Groupe d’Alimentation MTY inc.

30 novembre 2020 et 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2020 et 2019;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514-205-5000, Téléc. : +1 514-876-1502*

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mise à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces, ou les sauvegardes mises en place, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sonia Boisvert.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 17 février 2021

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique no A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Produits	28 et 33	511 117	550 942
Charges			
Charges d'exploitation	29 et 33	373 806	403 547
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	13 et 15	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	16	30 876	29 185
Intérêts sur la dette à long terme		16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	13	2 481	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	13	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	18	122 826	2 619
		568 034	457 023
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		508	—
Autres produits (charges)			
Profit de change réalisé et latent		3 230	402
Produits d'intérêts		408	856
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		2 890	—
(Perte) profit à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		(466)	2 341
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	26	(1 602)	931
Perte au règlement de billets à ordre	26	—	(452)
		4 460	4 078
(Perte) bénéfice avant impôt		(51 949)	97 997
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	32		
Exigible		8 360	17 492
Différé		(23 414)	2 769
		(15 054)	20 261
Résultat net		(36 895)	77 736
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		(37 108)	77 675
Participations ne donnant pas le contrôle		213	61
		(36 895)	77 736
Résultat par action	25		
De base		(1,50)	3,09
Dilué		(1,50)	3,08

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019
(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Résultat net		(36 895)	77 736
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Perte latente provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		(12 660)	(1 431)
Économie d'impôt différé sur les écarts de change	32	42	245
Autres éléments du résultat global		(12 618)	(1 186)
Total du résultat global		(49 513)	76 550
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		(49 726)	76 489
Participations ne donnant pas le contrôle		213	61
		(49 513)	76 550

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

	Réserves						Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises	Réserves totales	Bénéfices non distribués			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	312 161	(850)	1 512	450	1 112	296 341	609 614	1 281	610 895
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2019	—	—	—	—	—	77 675	77 675	61	77 736
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 186)	(1 186)	—	(1 186)	—	(1 186)
Résultat global							76 489	61	76 550
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 8)	—	—	—	—	—	2	2	(112)	(110)
Rachat et annulation d'actions (note 23)	(1 222)	—	—	—	—	(4 005)	(5 227)	—	(5 227)
Dividendes	—	—	—	—	—	(16 713)	(16 713)	(498)	(17 211)
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	583	—	583	—	583	—	583
Solde au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	353 300	664 748	732	665 480
Ajustement à l'application d'IFRS 16 (net d'impôt) (note 4)	—	—	—	—	—	(10 692)	(10 692)	—	(10 692)
Solde ajusté au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	342 608	654 056	732	654 788
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2020	—	—	—	—	—	(37 108)	(37 108)	213	(36 895)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(12 618)	(12 618)	—	(12 618)	—	(12 618)
Résultat global							(49 726)	213	(49 513)
Rachat et annulation d'actions (note 23)	(4 524)	—	—	—	—	(14 342)	(18 866)	—	(18 866)
Dividendes	—	—	—	—	—	(4 633)	(4 633)	(186)	(4 819)
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	924	—	924	—	924	—	924
Solde au 30 novembre 2020	306 415	(850)	3 019	(13 354)	(11 185)	286 525	581 755	759	582 514

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2020	2019
	\$	\$
0,185 \$ par action ordinaire (2019 – 0,66 \$ par action ordinaire)	4 633	16 713

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		44 302	50 737
Débiteurs	9	55 886	65 129
Stocks	10	9 415	7 531
Actifs détenus en vue de la vente	11	—	10 459
Tranche à court terme des prêts à recevoir	12	1 527	4 082
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	13	90 303	—
Actif d'impôt exigible		420	563
Autres actifs		2 792	2 008
Charges payées d'avance et dépôts		6 750	9 284
		211 395	149 793
Prêts à recevoir	12	3 233	3 063
Créances liées à des contrats de location-financement	13	377 824	—
Actifs liés aux coûts de contrats		5 171	6 074
Actifs d'impôt différés	32	207	238
Participation dans une coentreprise	14	26 612	—
Immobilisations corporelles	15	16 551	21 363
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	69 223	—
Immobilisations incorporelles	16	864 029	958 099
Goodwill	17	439 452	510 171
		2 013 697	1 648 801
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		111 372	100 762
Provisions	20	3 065	13 421
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation		95 233	92 800
Passif d'impôt exigible		18 335	20 506
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	21	13 747	18 761
Tranche à court terme de la dette à long terme	22	12 888	4 592
Tranche à court terme des obligations locatives		114 915	—
		369 555	250 842
Dette à long terme	22	447 654	536 058
Obligations locatives		443 834	—
Produits différés et dépôts	21	41 367	38 216
Impôt sur le résultat différé	32	128 773	158 205
		1 431 183	983 321

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.**États consolidés de la situation financière (suite)**

Aux 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	23	306 415	310 939
Réserves		(11 185)	509
Bénéfices non distribués		286 525	353 300
		581 755	664 748
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		759	732
		582 514	665 480
		2 013 697	1 648 801

Approuvé par le conseil d'administration le 17 février 2021

_____, administrateur_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		(36 895)	77 736
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	13	2 481	—
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	13 et 15	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	16	30 876	29 185
Perte de valeur – immobilisations corporelles	18	3 166	959
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	13	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations incorporelles et goodwill	18	119 660	1 660
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		(508)	—
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		(2 890)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		466	(2 341)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	26	1 602	(931)
Perte au règlement de billets à ordre	26	—	452
(Économie) charge d'impôt sur le résultat		(15 054)	20 261
Paievements de rémunération à base d'actions	24	924	583
		141 873	149 236
Impôt sur le résultat payé		(10 303)	(22 537)
Intérêts versés		(15 832)	(15 405)
Autres		573	2 978
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	34	17 341	(1 321)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		133 652	112 951
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	—	(332 098)
Entrées de trésorerie liées aux acquisitions	7	—	2 459
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(4 197)	(5 166)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	16	(1 427)	(2 136)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		12 624	11 289
Participation dans une coentreprise	14	(19 105)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(12 105)	(325 652)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme	34	20 000	327 399
Remboursement sur la dette à long terme	34	(109 137)	(73 852)
Paiement de loyers		(13 026)	—
Actions rachetées et annulées	23	(18 866)	(5 227)
Frais de financement capitalisés	34	(525)	(1 079)
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(186)	(498)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc.	8	—	(110)
Dividendes versés		(4 633)	(16 713)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(126 373)	229 920
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(4 826)	17 219
Effet des taux de change sur la trésorerie		(1 609)	1 214
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		50 737	32 304
Trésorerie à la clôture de l'exercice		44 302	50 737

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
1. Description des activités	14
2. Base d'établissement	14
3. Méthodes comptables	15
4. Modifications comptables	28
5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	32
6. Modifications comptables futures	34
7. Acquisitions d'entreprises	36
8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	41
9. Débiteurs	41
10. Stocks	41
11. Actifs détenus en vue de la vente	42
12. Prêts à recevoir	42
13. Contrats de location	42
14. Participation dans une coentreprise	44
15. Immobilisations corporelles	45
16. Immobilisations incorporelles	46
17. Goodwill	47
18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	47
19. Facilité de crédit	49
20. Provisions	50
21. Produits différés et dépôts	51
22. Dette à long terme	52
23. Capital-actions	52
24. Options sur actions	53
25. Résultat par action	54
26. Instruments financiers	54
27. Informations sur le capital	58
28. Produits	59
29. Charges d'exploitation	60
30. Garantie	60
31. Passifs éventuels	60
32. Impôt sur le résultat	61
33. Information sectorielle	63
34. Tableau des flux de trésorerie	65
35. Transactions entre parties liées	66

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour en fixer à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, *Contrats de location*;
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans la Norme comptable internationale (« IAS ») 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 17 février 2021.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés, à l'exception des contrats de location et des partenariats décrits ci-après ou dans les notes 4, 13 et 14 des présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)	
	2020	2019
MTY Franchising Inc.	100	100
MTY Franchising USA, Inc.	100	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100	100
Built Franchise Systems, LLC	100	100
CB Franchise Systems, LLC	100	100
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100
9974644 Canada Inc.	65	65
10220396 Canada Inc.	80	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, *Instruments financiers*, s'il y a lieu, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition (note 7). La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'UGT conservée.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise visé.
- v) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location-financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchise au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs publicité et marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 20 529 \$ (2019 – 12 054 \$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Actifs liés aux coûts du contrat

La Société comptabilise les coûts marginaux d'obtention d'un contrat en tant qu'actifs si elle s'attend à les recouvrer, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, les coûts sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts sont amortis dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat de franchise visé.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères d'un classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque trimestre et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Location

La Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements dans le cours normal des affaires. Elle applique IFRS 16 depuis le 1^{er} décembre 2019. Les incidences de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société sont précisés à la note 4.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle La Société Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les contrats de location étaient classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location faisaient en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient transférés au locataire. Tous les autres contrats de location étaient classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple étaient comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple étaient comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode était plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procuraient des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple étaient comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils étaient engagés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Location (suite)

Dans le cas où des incitatifs à la location étaient accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils étaient comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs était comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode était plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procuraient des avantages économiques.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d'utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d'amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée afin d'établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté qui a été amorti de façon linéaire sur sa durée de vie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour la majorité des actifs à long terme de la Société, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque, qui comprend des droits de franchise, des marques de commerce et des licences permanentes.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (« l'unité de goodwill ») qui sont considérés représenter le plus bas niveau au sein du groupe auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 30 novembre 2020, le goodwill est affecté comme suit :

	Description de l'unité de goodwill
Goodwill de source canadienne	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada.
Goodwill de source américaine et internationale, à l'exclusion du goodwill de Papa Murphy's	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion de la marque Papa Murphy's.
Goodwill lié à Papa Murphy's	Une UGT comprenant la marque Papa Murphy's

Une unité de goodwill à laquelle le goodwill a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité de goodwill peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur du goodwill (suite)

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Classement des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco	JVRN
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	JVRN
Obligation de rachat de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	JVRN
Swap de taux d'intérêt	JVRN

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 29) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 24 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 33), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Partenariats

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence aux états consolidés de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence aux états consolidés des résultats.

4. Modifications comptables

IFRS 16, *Contrat de location*

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent.

Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives.

Dans le cas où la Société agit comme bailleur, les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et, publiée par le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »), l'Interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location (sauf ceux mentionnés plus loin), la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états consolidés de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans les états consolidés des résultats; et
- Répartit le total de la sortie de trésorerie en une partie principale (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Dans le cas des contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative linéaire, comme le permet IFRS 16. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans les états consolidés des résultats.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

	\$
Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019	648 445
Actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019	(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation	34 478
Autres	(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019	611 079

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et la créance liée au contrat de location-financement est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé des résultats. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, une provision pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
Actifs	\$	\$	\$
Actifs à court terme			
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives	—	111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

Incidences comptables de la COVID-19 sur les contrats de location

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux preneurs de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

La Société a appliqué cette mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles. La Société a comptabilisé des paiements de loyer variables négatifs de 617 \$ (2019 – néant) dans la charge de loyers présentée aux coûts des marchandises vendues et loyers à la note 29 des états financiers consolidés.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a donné lieu à aucun ajustement significatif.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2020, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de droits de franchise et de marques de commerce (note 18). La perte de valeur totale, qui s'élève à 51 693 \$ (2019 – 1 660 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des flux de trésorerie opérationnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur de ses immobilisations corporelles (note 18). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 3 166 \$ (2019 – 959 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 67 967 \$ de son goodwill (note 18). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Conséquences de la COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités de l'entreprise à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence ayant diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Conséquences de la COVID-19 (suite)

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement prévus venir par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY lors de la levée progressive des mesures de protection. L'impact du virus et les efforts pour le contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie régulièrement les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers consolidés. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

La COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des débiteurs, des prêts à recevoir et des créances liées à des contrats de location-financement;
- De nouvelles provisions ont été comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues sur garanties de location;
- Les tests de dépréciation auxquels ont été soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation ont révélé des pertes de valeur;
- Les tests de dépréciation des droits de franchise, des marques de commerce et du goodwill ont amené la comptabilisation de pertes de valeur importantes;
- Les provisions pour établissements fermés et pour procès et litiges afférents ont été augmentées en considération des nouveaux risques;
- De nouveaux ajustements de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit ont été effectués en conséquence d'une diminution du taux directeur canadien;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et aux créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers;
- Les charges relatives aux salaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 6 775 \$ (2019 – néant) à la suite de subventions salariales à l'emploi du Canada; et
- Les charges de location de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 245 \$ (2019 – néant) à la suite de la subvention d'urgence du Canada pour le loyer.

6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes ou modifications suivantes, à l'exception des modifications à IFRS 3, IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	Septembre 2019	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020 et Juillet 2020	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence en tant que première mesure quant aux répercussions potentielles de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. L'évolution récente du marché a remis en question la viabilité à long terme de ces éléments de référence. Les modifications publiées visent à traiter les problèmes touchant l'information financière dans la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un autre taux d'intérêt et tiennent compte des incidences pour des exigences en matière de comptabilité de couverture précises énoncées dans IFRS 9 et dans IAS 39, qui nécessitent une analyse prospective. IFRS 7 a également été modifiée pour y ajouter des obligations d'information sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020; leur application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement lié à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1)* qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises

I) Allô! mon coco (2019)

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30 675 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	2019
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	30 000
Contrepartie éventuelle	1 427
Fonds de roulement	(242)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(510)
Prix d'achat net	30 675
Contrepartie éventuelle	(1 427)
Retenue	(5 177)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	24 071

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Prêts à recevoir	47
	47
Impôt sur le résultat différé	213
Immobilisations corporelles	19
Droits de franchise	9 709
Marque de commerce	13 597
Goodwill ¹⁾	7 263
	30 848
Passifs courants	
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	92
	92
Produits différés	81
	173
Prix d'achat net	30 675

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Yuzu Sushi (2019)

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27 588 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	<u>2019</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	25 389
Règlement des obligations	260
Contrepartie éventuelle	2 224
Fonds de roulement	(285)
Prix d'achat net	27 588
Contrepartie éventuelle	(2 224)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	<u>25 364</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	<u>2019</u>
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Charges payées d'avance	6
	6
Impôt sur le résultat différé	588
Immobilisations corporelles	491
Autres immobilisations incorporelles	195
Droits de franchise	2 362
Marque de commerce	9 491
Goodwill ¹⁾	14 736
	<u>27 869</u>
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	82
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés et obligations relatives à un programme de fidélisation	189
	<u>271</u>
Produits différés	10
	281
Prix d'achat net	<u>27 588</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Des frais connexes à l'acquisition de 139 \$ ont été comptabilisés en charges.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Papa Murphy's (2019)

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale des États-Unis en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings Inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis avec un nouveau concept proposant des pizzas fraîches à cuire à la maison.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Trésorerie et somme payée à l'exercice hâtif d'options	257 596
Moins : trésorerie acquise	(2 435)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	<u>255 161</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	2 435
Débiteurs	3 873
Stocks	1 195
Charges payées d'avance et dépôts	2 344
Actifs détenus en vue de la vente ²⁾	<u>19 739</u>
	29 586
Immobilisations corporelles	1 054
Autres immobilisations incorporelles	1 277
Droits de franchise	45 259
Marque de commerce	131 551
Goodwill ¹⁾ et ²⁾	<u>127 307</u>
	336 034
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	22 475
Provisions ²⁾	12 354
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	<u>2 840</u>
	37 669
Impôt sur le résultat différé ²⁾	<u>40 769</u>
	<u>78 438</u>
Prix d'achat net	<u>257 596</u>

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ Les soldes ont été retraités pour refléter les changements apportés à la répartition préliminaire du prix d'achat de Papa Murphy's.

Des frais connexes à l'acquisition de 4 209 \$ ont été comptabilisés en charges.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) South Street Burger (2019)

Le 21 mars 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de South Street Burger pour une contrepartie totale de 4 857 \$. L'opération visait tant à consolider la position de la Société dans le secteur des restaurants-minute qu'à étoffer son offre actuelle dans le créneau des hamburgers pour gourmets.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	5 100
Fonds de roulement	(204)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(39)
Prix d'achat net	4 857
Retenue	(696)
Moins : trésorerie acquise	(24)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	4 137

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	24
Stocks	163
Charges payées d'avance et dépôts	186
	373
Immobilisations corporelles	1 128
Droits de franchise	395
Marque de commerce	2 649
Goodwill ¹⁾	635
	5 180
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	304
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	11
	315
Impôt sur le résultat différé	8
	323
Prix d'achat net	4 857

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Casa grecque (2019)

Le 10 décembre 2018, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22 023 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille actuel de distribution.

	2019
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	22 350
Fonds de roulement	(194)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(133)
Prix d'achat net	22 023
Retenue	(1 117)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	20 906

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Stocks	3 229
Charges payées d'avance et dépôts	2
	3 231
Immobilisations corporelles	150
Marque de commerce	4 122
Liste de clients	10 318
Goodwill ¹⁾	4 375
	22 196
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	3
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	170
	173
Prix d'achat net	22 023

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En mars 2019, la Société a acquis une participation ne donnant pas le contrôle de 5% dans 9974644 Canada inc. (La Diperie) pour une contrepartie en trésorerie de 110 \$. La Société détient donc désormais une participation de 65% dans la filiale.

9. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour pertes de crédit connexe :

	2020	2019
	\$	\$
Total des débiteurs	68 417	73 305
Moins : provision pour pertes de crédit	12 531	8 176
Total des débiteurs, montant net	55 886	65 129
Desquels :		
Non échus	35 946	48 273
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	3 818	2 943
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 731	2 433
Échus depuis plus de 61 jours	13 391	11 480
Total des débiteurs, montant net	55 886	65 129

	2020	2019
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	8 176	9 320
Ajouts (suppressions)	5 459	(688)
Ajouts rattachés à des acquisitions	—	98
Reprises de radiations antérieures	1 616	221
Radiations	(3 554)	(1 493)
Incidence du change	834	718
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	12 531	8 176

10. Stocks

	2020	2019
	\$	\$
Matières premières	3 505	3 498
Travaux en cours	466	359
Produits finis	5 444	3 674
Total des stocks	9 415	7 531

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 51 \$ (2019 – 14 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 s'élevaient à 107 798 \$ (2019 – 119 084 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a disposé de deux portefeuilles composés respectivement de sept et de neuf établissements propriétaires du secteur États-Unis qui ont été rebranchés à la clôture de la vente. La Société a reçu une contrepartie totale de 11 689 \$ pour les deux portefeuilles et constaté une perte à la cession de 140 \$ dans son état consolidé du résultat.

12. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt de 0% à 9% annuellement, remboursables par versements mensuels totalisant 143 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2026	6 871	9 176
Moins : Provision pour pertes de crédit attendues	2 111	2 031
	4 760	7 145
Tranche à court terme	(1 527)	(4 082)
	3 233	3 063

Les remboursements du capital au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2021	1 527
2022	2 038
2023	425
2024	269
2025	139
Par la suite	362
	4 760

13. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de cinq à 10 ans lors de la signature. Aucun des contrats de location de la Société ne comporte une clause d'option d'achat des locaux.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique la valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs et la variation au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats de location simple	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} décembre 2019	55 937	12 088	813	68 838
Ajouts	17 452	—	92	17 544
Charge d'amortissement	(10 951)	(1 120)	(273)	(12 344)
Perte de valeur	(4 090)	(201)	—	(4 291)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	893	(489)	3	407
Change	(905)	—	(26)	(931)
Solde au 30 novembre 2020	58 336	10 278	609	69 223

Le tableau ci-dessous présente la répartition des produits et charges d'intérêts comptabilisés aux états consolidés des résultats à l'égard des contrats de location dont la Société est le preneur ou le bailleur :

	2020	2019
	\$	\$
Produit d'intérêts sur créances liées à des contrats de location-financement	13 234	—
Charge d'intérêts d'obligations locatives	(15 715)	—
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	(2 481)	—

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2020 :

	Contrats de location	Créances liées à des contrats de location-financement	Sous-contrats de location simple
	\$	\$	\$
2021	126 313	112 136	1 185
2022	109 670	96 020	1 166
2023	90 772	79 061	938
2024	72 444	62 948	793
2025	55 547	47 910	830
Par la suite	119 749	94 562	—
Total des paiements de loyers non actualisés	574 495	492 637	4 912
Valeurs résiduelles non garanties	—	3 074	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	495 711	—
Moins : produits financiers non acquis	—	(20 036)	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	475 675	—
Provision pour pertes sur créances	—	(7 548)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(90 303)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	377 824	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 5 839 \$ (2019 – néant) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'élevaient à 22 965 \$.

14. Participation dans une coentreprise

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui avait acquis Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration à service complet exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26 104 \$. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4 129 \$, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2 870 \$ et une contrepartie en espèces de 19 105 \$. La Société a comptabilisé sa participation en tant que participation dans une coentreprise; elle a garanti des passifs de la coentreprise totalisant 7 867 \$ qui seront payables au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	1 236	5 066	7 513	10 525	1 910	471	26 721
Ajouts	—	157	2 197	2 237	560	15	5 166
Transferts d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	2 169	542	—	—	2 711
Cessions	—	—	(985)	(1 699)	(15)	(63)	(2 762)
Perte de valeur (note 18)	—	—	(641)	(318)	—	—	(959)
Change	—	—	11	7	—	—	18
Ajouts par regroupements d'entreprises (note 7)	—	—	1 273	1 425	—	144	2 842
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 223	11 537	12 719	2 455	567	33 737
Ajouts	—	30	707	3 142	318	—	4 197
Cessions	—	—	(309)	(1 918)	(6)	(13)	(2 246)
Perte de valeur (note 18)	—	—	(2 147)	(1 019)	—	—	(3 166)
Change	—	—	(91)	(68)	(5)	(2)	(166)
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 253	9 697	12 856	2 762	552	32 356

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	—	1 161	2 548	4 699	883	97	9 388
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(399)	(613)	(11)	(10)	(1 033)
Change	—	—	(3)	(1)	—	—	(4)
Charge d'amortissement	—	232	1 580	1 676	462	73	4 023
Solde au 30 novembre 2019	—	1 393	3 726	5 761	1 334	160	12 374
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(162)	(945)	(1)	(13)	(1 121)
Change	—	—	(42)	(54)	(5)	(1)	(102)
Charge d'amortissement	—	231	1 813	2 030	487	93	4 654
Solde au 30 novembre 2020	—	1 624	5 335	6 792	1 815	239	15 805

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019	1 236	3 830	7 811	6 958	1 121	407	21 363
30 novembre 2020	1 236	3 629	4 362	6 064	947	313	16 551

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	337 501	503 720	1 199	—	3 524	845 944
Ajouts	—	8	—	—	2 128	2 136
Cessions	—	—	—	—	(500)	(500)
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 7)	57 725	161 410	—	10 318	1 472	230 925
Change	(616)	(1 460)	—	—	(12)	(2 088)
Perte de valeur (note 18)	(1 376)	(284)	—	—	—	(1 660)
Solde au 30 novembre 2019	393 234	663 394	1 199	10 318	6 612	1 074 757
Ajouts ²⁾	11	—	—	—	1 288	1 299
Change	(5 367)	(9 244)	—	—	(53)	(14 664)
Perte de valeur (note 18)	(17 156)	(34 537)	—	—	—	(51 693)
Solde au 30 novembre 2020	370 722	619 613	1 199	10 318	7 847	1 009 699

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	86 153	—	620	—	932	87 705
Cessions	—	—	—	—	(246)	(246)
Change	13	—	—	—	1	14
Amortissement	27 379	—	120	819	867	29 185
Solde au 30 novembre 2019	113 545	—	740	819	1 554	116 658
Change	(1 849)	—	—	—	(15)	(1 864)
Amortissement	28 923	—	119	819	1 015	30 876
Solde au 30 novembre 2020	140 619	—	859	1 638	2 554	145 670

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019	279 689	663 394	459	9 499	5 058	958 099
30 novembre 2020	230 103	619 613	340	8 680	5 293	864 029

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 579 \$ (2019 – 579 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

²⁾ Des éléments hors trésorerie totalisant 128 \$ (2019 – néant) sont inclus dans les ajouts.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 59 UGT (2019 – 59 UGT) pour un montant total de 620 192 \$ (2019 – 663 973 \$).

17. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2020	2019
	\$	\$
Goodwill au début de l'exercice	510 171	357 102
Goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 7)	—	153 655
Rajustement de la répartition du prix d'achat (note 7)	—	661
Change	(2 752)	(1 247)
Goodwill à la fin de l'exercice	507 419	510 171
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	—	—
Perte de valeur (note 18)	67 967	—
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	67 967	—
Solde à la fin de l'exercice	439 452	510 171

Au 30 novembre 2020, le goodwill était attribué à trois unités de goodwill comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Canada	195 350	195 325
États-Unis/International, à l'exclusion de Papa Murphy's ¹⁾	121 000	188 679
Papa Murphy's ²⁾	123 102	126 167
	439 452	510 171

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change et à la perte de valeur.

²⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change.

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

Des indices de dépréciation ont été relevés au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 par suite des répercussions de la COVID-19, qui ont entraîné la fermeture temporaire d'établissements ainsi qu'une diminution du chiffre d'affaires des établissements franchisés et appartenant à la Société. En conséquence, la Société a procédé à des tests de dépréciation qui ont amené la comptabilisation de pertes de valeur s'élevant à 120 266 \$. En outre, la Société a procédé aux tests de dépréciation annuels au 31 août 2020 qui ont amené la comptabilisation de pertes de valeur additionnelles s'élevant à 2 560 \$, pour un total de 122 826 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur juste valeur, établie au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés attendus pour les marques de commerce et des bénéfices excédentaires multipériodes pour les droits de franchise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

Le tableau suivant présente la perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles ¹⁾	Goodwill ²⁾	Total
	\$	\$	\$	\$
Canada	2 379	32 901	—	35 280
États-Unis/International	787	18 792	67 967	87 546
	3 166	51 693	67 967	122 826

¹⁾ Comprenant des pertes de valeur sur droits de franchise et sur marques de commerce s'élevant respectivement à 17 156 \$ et à 34 537 \$.

²⁾ La perte de valeur a été comptabilisée à l'égard du goodwill affecté à l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's.

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 est la suivante :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles ¹⁾	Goodwill	Total
	\$	\$	\$	\$
Canada	959	—	—	959
États-Unis/International	—	1 660	—	1 660
	959	1 660	—	2 619

¹⁾ Comprenant des pertes de valeur sur droits de franchise et sur marques de commerce s'élevant respectivement à 1 376 \$ et à 284 \$.

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées touchent aux incertitudes qui entourent les conséquences de la COVID-19 sur le chiffre d'affaires projeté ainsi qu'aux taux d'actualisation. Les projections du chiffre d'affaires réalisées pour établir les flux de trésorerie tenaient compte de l'incidence relative moyenne de multiples scénarios fondés sur les résultats d'exploitation et les prévisions internes de la direction qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité au 31 août 2020 :

	2020			2019		
	Canada	États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's	Papa Murphy's	Canada	États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's	Papa Murphy's
Taux de croissance à long terme	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	1,50%
Taux d'actualisation après impôts	8,2%	8,3%	8,3%	8,2%	8,3%	8,3%
Taux d'actualisation avant impôts	10,7%	10,5%	10,5%	10,4%	10,5%	10,5%
Montants recouvrables	1 113 541	563 568	422 463	1 100 691	690 340	408 537

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2019 – deux marques) représentant 0,5% (2019 – 1,6%) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill Canada, une hausse de 830 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de 11 marques (2019 – une marque) représentant 2,9% (2019 – 0,7%) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill et une perte de valeur additionnelle du goodwill représentant 5,3% (2019 – néant) de la valeur comptable totale du goodwill de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's, une hausse de 60 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill Papa Murphy's, une hausse de 300 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

19. Facilité de crédit

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020. La modification portait sur les engagements financiers à respecter pendant une période d'un an. Des frais de financement de 525 \$ ont été engagés et seront reportés et amortis sur cette période d'un an. La facilité de crédit renouvelable est d'un montant autorisé de 700 000 \$ (2019 – 700 000 \$) duquel 433 000 \$ avaient été tirés au 30 novembre 2020 (2019 – 518 922 \$).

Le syndicat de prêteurs a modifié les engagements de la Société de la façon suivante :

Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) doit être inférieur ou égal à ce qui suit :

- 4,25 : 1,00 pour le trimestre clos le 31 mai 2020;
- 4,50 : 1,00 pour les trimestres clos le 31 août et le 30 novembre 2020;
- 4,25 : 1,00 pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 mai 2021;
- 3,50 : 1,00 au 31 mai 2021 et par la suite.

Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur la déclaration de dividendes ainsi que sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

Au 30 novembre 2020, la Société respectait ces conditions restrictives.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

20. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités	2 878	11 474
Établissements fermés	187	1 947
	3 065	13 421

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements sous-performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision. La Société a comptabilisé une obligation de 187 \$ (2019 – 1 947 \$) à l'égard de contrats de location de locaux qu'elle n'exploite plus, mais dont elle conserve les obligations prévues au contrat de location, les contrats de location dont les obligations locatives sont déjà comptabilisées conformément à IFRS 16 exceptés.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2020	2019
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	13 421	3 640
Reprises	(1 141)	(1 226)
Transferts aux actifs au titre de droits d'utilisation à l'application d'IFRS 16 (note 4)	(1 274)	—
Provisions utilisées	(10 169)	(3 252)
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 7)	—	12 093
Rajustements de la répartition du prix d'achat (note 7)	—	261
Ajouts	2 255	1 912
Incidence du change	(27)	(7)
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	3 065	13 421

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

21. Produits différés et dépôts

	2020	2019
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	44 279	44 876
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	938	5 060
Apports des fournisseurs et autres réductions	9 897	7 041
	55 114	56 977
Tranche à court terme	(13 747)	(18 761)
	41 367	38 216

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 16 927 \$ (2019 – 14 835 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2020 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2021	13 747
2022	8 038
2023	6 879
2024	5 544
2025	10 907
Par la suite	9 999
	<u>55 114</u>

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

22. Dette à long terme

	2020	2019
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	12 500	14 423
Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise (note 26) ¹⁾	8 075	3 874
Juste valeur de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill remboursable en mai 2021 (note 26)	—	329
Juste valeur de l'obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar (note 26) ²⁾	2 928	2 738
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 10220396 Canada inc. (note 26) ²⁾	—	1 549
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 26) ³⁾	1 171	964
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise ⁴⁾	3 364	—
Juste valeur d'un swap de taux d'intérêt ⁵⁾	1 152	—
Facilité de crédit renouvelable remboursable à un syndicat de prêteurs (note 19) ⁶⁾	433 000	518 922
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(1 648)	(2 149)
	460 542	540 650
Tranche à court terme	(12 888)	(4 592)
	447 654	536 058

¹⁾ Yuzu Sushi (payable en août 2021) et participation dans une coentreprise (payable en décembre 2022).

²⁾ Payable en juin 2022.

³⁾ Payable à vue.

⁴⁾ Échéance la plus tardive : décembre 2025.

⁵⁾ Le swap de taux d'intérêt fixe à 2,273% le taux d'intérêt sur un montant nominal de 100 000 \$ de l'encours de la facilité de crédit renouvelable jusqu'au 21 juillet 2021.

⁶⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 23 septembre 2022 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2020, la Société avait tiré 233 010 \$ US et 128 000 \$ CA (2019 – 518 922 \$ CA) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR (London Inter-Bank Offered Rate) majoré de la marge applicable.

23. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2020	2020	2019	2019
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	25 071 235	310 939	25 169 778	312 161
Actions rachetées et annulées	(364 774)	(4 524)	(98 543)	(1 222)
Solde à la clôture de l'exercice	24 706 461	306 415	25 071 235	310 939

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 235 323 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Capital-actions (suite)

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit de la Société (note 19) comporte des limitations ayant trait aux distributions qui incluent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BALIA tombe sous 3,50 : 1,00.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de 364 774 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN courante (2019 – 98 543 actions ordinaires), pour un prix moyen pondéré de 51,72 \$ par action ordinaire (2019 – 53,04 \$), pour une contrepartie totale de 18 866 \$ (2019 – 5 227 \$). L'excédent de 14 342 \$ (2019 – 4 005 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultats non distribués au titre de primes sur rachat d'actions.

24. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de membres clés de la direction. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2020, 100 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2019 – 100 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	400 000	50,19	200 000	48,36
Attribuées	—	—	200 000	52,01
En circulation à la clôture de l'exercice	400 000	50,19	400 000	50,19
Acquises à la clôture de l'exercice	44 444	48,36	22 222	48,36

Au 30 novembre 2020, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(années)
48,36	200 000	6,3
52,01	200 000	8,8
	400 000	7,6

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits; les droits seront pleinement acquis et pourront être exercés 5 ans après la date d'attribution. Les options expireront le 21 octobre 2029.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Options sur actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'établissait à 13,23 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

Les données moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	2019
Valeur de l'action à la date d'acquisition	52,01 \$
Prix d'exercice	52,01 \$
Taux de rendement en dividende attendu	1,27%
Volatilité attendue	24,9%
Taux d'intérêt sans risque	1,57%
Durée de vie attendue	8 ans

Une charge de rémunération s'élevant à 924 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – 583 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages des charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

25. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

	2020	2019
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 755 351	25 145 210
En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾	—	41 273
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	24 755 351	25 186 483

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 400 000 options ont été exclues (2019 – 200 000).

26. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

En 2019, la Société a réglé et annulé quatre des six billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar et comptabilisé une perte de 452 \$.

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment des taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 45 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2020 (2019 – 80 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 139 \$ a été constaté à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – profit de 1 897 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco ainsi que de sa participation dans Tortoise Group, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi et en décembre 2022 pour Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement. La contrepartie dévolue à Allô! Mon coco, d'un montant total de 910 \$, a été réglée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 997 \$ a été constatée à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 223 \$).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 207 \$ (2019 – profit de 30 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de néant \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – 21 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 549 \$ (2019 – perte de 48 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise acquisitive de Tortoise Group, la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 67 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 494 \$ (2019 – néant) a été constatée à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans une coentreprise.

Swap de taux d'intérêt

La Société détient un swap de taux d'intérêt qui a été conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 000 \$ et qui échoit le 21 juillet 2021. La juste valeur de ce swap de taux d'intérêt totalisait 1 152 \$ (2019 – néant) et, lors de la réévaluation de la juste valeur, la Société a comptabilisé une perte de 1 592 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 725 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2020, la Société a conclu deux swaps de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois. Une juste valeur nulle été comptabilisée au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Reçoit – Nominal	Reçoit – Taux	Paie – Nominal	Paie – Taux
137 600 \$ US	2,44%	180 000 \$ CA	2,45%
95 410 \$ US	1,85%	125 000 \$ CA	1,94%

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2020	2019
	\$	\$
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	—	329
Obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	2 928	2 738
Contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions et de la participation dans une coentreprise	8 075	3 874
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	1 171	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	3 364	—
Passifs financiers	15 538	9 454

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2020 et 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	4 760	4 760	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	468 127	468 127	—	—
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	443 852	453 397	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions, du swap de taux d'intérêt, des swaps de devises et de taux d'intérêts et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme ou l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dettes à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2020.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2020, la dette à long terme libellée en dollars américains n'est pas exposée au risque de change en raison des deux swaps de devises et de taux d'intérêt.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2020, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	2020		2019	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	4 437	5 753	5 194	6 902
Débiteurs	645	836	253	337
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(85)	(110)	(33)	(44)
Actifs financiers nets	4 997	6 479	5 414	7 195

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 250 \$ CA (2019 – profit de 271 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 433 000 \$ (2019 – 518 922 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2020. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 4 330 \$ par année (2019 – 5 189 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700 000 \$ (2019 – 700 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 19.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2020 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111 372	111 372	111 372	—	—	—
Dette à long terme (note 22)	460 542	460 892	4 231	6 287	442 124	8 250
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.o.	17 975	4 902	4 902	8 171	—
Obligations locatives	558 749	574 495	63 157	63 157	109 670	338 511
	1 130 663	1 164 734	183 662	74 346	559 965	346 761

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

27. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

27. Informations sur le capital (suite)

La Société définit son capital comme suit :

- a) Capitaux propres;
- b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c) Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts	460 542	540 650
Capitaux propres	583 070	665 480
Ratio d'endettement	0,79	0,81

Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Après le 31 mai 2021, suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BAIIA proforma de 4,0:1,0 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; de 3,5:1,0 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 23 septembre 2022.

28. Produits

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2020			30 novembre 2019		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	57 798	107 333	165 131	84 477	97 239	181 716
Droits de franchise et de transfert	5 872	4 262	10 134	5 488	3 476	8 964
Ventes au détail, transformation des aliments et produits de distribution	103 765	4 593	108 358	90 689	4 176	94 865
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	24 095	48 029	72 124	48 710	51 431	100 141
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	313	4 466	4 779	318	6 084	6 402
Fonds promotionnels	30 401	56 406	86 807	42 461	42 999	85 460
Autres revenus de franchisage	29 000	23 030	52 030	38 791	24 954	63 745
Autres	2 836	8 918	11 754	4 609	5 040	9 649
	254 080	257 037	511 117	315 543	235 399	550 942

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

29. Charges d'exploitation

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2020			30 novembre 2019		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et loyers	15 888	20 315	36 203	35 859	28 350	64 209
Frais de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	91 865	—	91 865	80 388	—	80 388
Salaires et avantages	39 619	62 412	102 031	47 762	59 847	107 609
Subvention salariale et des loyers	(7 020)	—	(7 020)	—	—	—
Frais de consultation et honoraires professionnels	7 599	7 694	15 293	8 999	7 125	16 124
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	5 522	5 522	—	9 083	9 083
Redevances	16	5 890	5 906	266	6 355	6 621
Fonds promotionnels	30 401	56 406	86 807	42 461	42 999	85 460
Perte de valeur reliées aux pertes de crédit attendues	5 497	3 300	8 797	715	472	1 187
Autres ¹⁾	10 870	17 532	28 402	13 413	19 453	32 866
	194 735	179 071	373 806	229 863	173 684	403 547

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation et d'autres frais administratifs.

30. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 13 374 \$ au 30 novembre 2020 (2019 – 15 057 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2020, la Société avait engagé 1 796 \$ (2019 – néant) à l'égard de ces garanties.

31. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 20. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	(13 766)	26,5	26 067	26,6
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(4 313)	8,3	(4 511)	(4,6)
Partie non imposable des gains en capital	(511)	1,0	(103)	(0,1)
Différences permanentes	12 196	(23,5)	(376)	(0,4)
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(247)	0,5	(106)	(0,1)
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	161	(0,3)	273	0,3
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(2 655)	5,1	(676)	(0,7)
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	183	(0,4)	208	0,2
Révision des estimations relatives à l'impôt exigible	(5 410)	10,4	—	—
Autres – montant net	(692)	1,3	(515)	(0,5)
Provision d'impôt sur le résultat	(15 054)	28,9	20 261	20,7

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2019	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisi- tion	Incidence de la première application d'IFRS 16	Change	30 novembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :							
Immobilisations corporelles et actifs détenus en vue de la vente	(2 383)	661	—	—	—	122	(1 600)
Créances liées à des contrats de location- financement	—	15 926	—	—	(138 019)	681	(121 412)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(187)	—	—	(17 573)	200	(17 560)
Débiteurs	(51)	533	—	—	—	(27)	455
Coûts différés	(1 352)	123	—	—	—	(23)	(1 252)
Stocks	72	30	—	—	—	(2)	100
Provisions et cartes-cadeaux	16 235	3 233	—	—	(329)	(474)	18 665
Dette à long terme	1 124	(907)	42	—	—	23	282
Pertes autres qu'en capital	2 344	(1 539)	—	—	—	23	828
Immobilisations incorporelles	(191 027)	19 527	—	—	—	2 902	(168 598)
Charges à payer	6 217	2 644	—	—	—	(299)	8 562
Produit différé	10 854	(848)	—	—	(538)	(91)	9 377
Obligations locatives	—	(15 782)	—	—	160 196	(827)	143 587
	(157 967)	23 414	42	—	3 737	2 208	(128 566)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2018	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisi- tion	Ajustements de la répartition du prix d'achat	Change	30 novembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :							
Immobilisations corporelles	1 691	(1 080)	—	(3 138)	160	(16)	(2 383)
Débiteurs	824	(868)	—	(3)	—	(4)	(51)
Coûts différés	(1 134)	(218)	—	—	—	—	(1 352)
Stocks	(121)	37	—	156	—	—	72
Provisions et cartes-cadeaux	15 067	543	—	569	67	(11)	16 235
Dette à long terme	(646)	1	245	1 522	—	2	1 124
Pertes autres qu'en capital	289	483	—	1 566	—	6	2 344
Immobilisations incorporelles	(145 162)	(2 286)	—	(44 009)	—	430	(191 027)
Charges à payer	3 207	(159)	—	3 165	—	4	6 217
Produit différé	10 099	778	—	(30)	—	7	10 854
	(115 886)	(2 769)	245	(40 202)	227	418	(157 967)

Au 30 novembre 2020, des pertes en capital d'environ 910 \$ (2019 – 52 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2020, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 827 \$ (2019 – 1 273 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital expirent entre 2037 et 2040.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 4 237 \$ (2019 – 633 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 4 716 \$ (2019 – 60 279 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

33. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon les types de produits offerts ou de services fournis. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels. Cette information est présentée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chacun des secteurs géographiques et d'activités pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019.

30 novembre 2020

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	105 646	18 407	104 235	30 401	(4 609)	254 080	152 155	46 274	4 593	56 406	(2 391)	257 037	511 117
Charges d'exploitation	56 703	17 685	92 451	30 401	(2 505)	194 735	78 819	48 341	—	56 406	(4 495)	179 071	373 806
Profit (perte) du secteur	48 943	722	11 784	—	(2 104)	59 345	73 336	(2 067)	4 593	—	2 104	77 966	137 311
Actifs totaux	1 250 921	16 853	23 794	6 934	—	1 298 502	662 642	38 958	—	13 595	—	715 195	2 013 697
Passifs totaux	940 270	17 163	7 476	6 934	—	971 843	427 831	17 914	—	13 595	—	459 340	1 431 183

30 novembre 2019 ¹⁾

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	146 598	39 133	91 570	42 461	(4 219)	315 543	138 788	51 283	4 176	42 999	(1 847)	235 399	550 942
Charges d'exploitation	68 437	40 688	81 294	42 461	(3 017)	229 863	79 322	54 412	—	42 999	(3 049)	173 684	403 547
Profit (perte) du secteur	78 161	(1 555)	10 276	—	(1 202)	85 680	59 466	(3 129)	4 176	—	1 202	61 715	147 395
Actifs totaux	995 215	6 132	17 862	5 708	—	1 024 917	605 751	11 787	—	6 346	—	623 884	1 648 801
Passifs totaux	663 510	3 657	5 030	5 708	—	677 905	296 148	2 922	—	6 346	—	305 416	983 321

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour rendre compte d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

34. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouve- lable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Billets à ordre	Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Contrepartie éventuelle	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	518 922	(2 149)	14 423	3 067	1 549	964	3 874	—	—	540 650
<u>Variations découlant d'activités de financement :</u>										
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme	20 000	—	—	—	—	—	—	—	—	20 000
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable à terme, de retenues et de contreparties éventuelles	(105 922)	—	(2 305)	—	—	—	(910)	—	—	(109 137)
Paiement d'avances	—	(525)	—	—	—	—	—	—	—	(525)
<u>Variation découlant d'activités d'exploitation :</u>										
Intérêts versés	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 165)	(1 165)
<u>Variations découlant de transactions hors trésorerie :</u>										
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	1 026	—	—	—	—	—	—	—	1 026
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	1 063	—	—	—	—	—	—	1 063
Réévaluation de passifs financiers constatés à la JVRN (note 26)	—	—	—	(139)	(1 549)	207	997	494	1 592	1 602
Change	—	—	(60)	—	—	—	—	—	—	(60)
Autre	—	—	(621)	—	—	—	(15)	—	725	89
<u>Variations découlant d'activités d'investissement :</u>										
Émission d'une obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise (note 14)	—	—	—	—	—	—	—	2 870	—	2 870
Émission d'une contrepartie éventuelle (note 14)	—	—	—	—	—	—	4 129	—	—	4 129
Solde au 30 novembre 2020	433 000	(1 648)	12 500	2 928	—	1 171	8 075	3 364	1 152	460 542

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

34. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	7 941	(10 381)
Stocks	(1 973)	1 073
Prêts à recevoir	2 555	(1 948)
Autre actif	(784)	(1 316)
Frais payés d'avance et dépôts	1 440	(1 218)
Créditeurs et charges à payer	11 597	9 431
Provisions	(9 161)	(2 390)
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	4 625	3 126
Produits différés et dépôts	1 101	2 302
	17 341	(1 321)

Des éléments hors trésorerie totalisant 136 \$ (2019 – 612 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles.

Des éléments hors trésorerie totalisant 128 \$ (2019 – néant) sont inclus dans les ajouts aux immobilisations incorporelles.

La variation des débiteurs ne comprend pas de transferts hors trésorerie de la dette à long terme (2019 – 906 \$).

35. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés lors de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	2 619	2 497
Rémunération à base d'actions	963	657
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	75	75
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 657	3 229

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,77% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	505	494
Paiement fondé sur des actions	10	22
Services de consultation	—	38
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	515	554

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

35. Transactions entre parties liées (suite)

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise. La Société lui a versé des honoraires de 155 \$ au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – néant). Un débiteur net de 135 \$ au 30 novembre 2020 (2019 – néant) est actuellement dû à la Société par son partenaire dans la coentreprise.



Siège social

8210, route Transcanadienne
Saint-Laurent
QC H4S 1M5 Canada
T. : 514 336-8885
F. : 514 336-9222
www.mtygroup.com



Auditeurs

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque O.,
bureau 2500, Montréal
QC Canada H3B 4Y1
T. : 514 205-5000
F. : 514 876-1502



Agent de transfert et registraire

Computershare Trust
Division du Canada
100, ave. University,
9e étage, Toronto
ON M5J 2Y1 Canada
T. : 1 800 564-6253
service@computershare.com



Conseillers juridiques

Fasken Martineau DuMoulin LLP
800, rue du Square-Victoria,
bureau 3700
Montréal
QC Canada H4Z 1E9
T. : 514 397-7400
1 800 361-6266
F. : 514 397-7600



Administrateurs

Stanley Ma
Claude St-Pierre
Eric Lefebvre
Dickie Orr*
David Wong*
Murat Armutlu*
Garry O'Connor*

*Comité de vérification



Relations aux investisseurs

Eric Lefebvre
T. : 514 336-8885
F. : 514 336-9222
ir@mtgroup.com

INFORMATION CORPORATIVE





MTY Food Group Inc.
Groupe d'alimentation MTY Inc.

8210, route Transcanadienne
Saint-Laurent QC H4S 1M5, Canada
T. : 514 336-8885 | F. : 514 336-9222

TSX “MTY”

MTYGROUP.COM



GRUPE
MTY
GROUP